

VILLE D'ANTONY

Conseil Municipal

Séance du 2 février 2017

La séance est ouverte à 20h05 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant, Maire de la Ville d'Antony.

(Il est fait appel des membres présents par Madame Lesieur. Tous les membres sont présents.)

M. le Maire : Merci Mme Lesieur. Vous avez reçu le **compte rendu de la réunion du conseil municipal du 8 décembre 2016**. Y-a-t-il des commentaires ou plutôt des demandes de modification sur ce compte rendu ?

Mme HAGEL : Je pourrai vous envoyer par mail une petite modification ? C'est un tout petit détail.

M. le Maire : D'accord.

Mme HAGEL : Je vous remercie.

M. le Maire : En dehors de cette modification, il n'y a pas d'autres demandes ? Nous considérons donc que le compte rendu est approuvé.

La **liste des décisions prises pendant l'intersession**, vous l'avez reçue aussi, avez-vous des demandes ?

M. RUFAT : Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à tous : concernant les décisions, la numéro 23 sur l'adoption d'un contrat avec un chasseur de têtes pour 9.000 €, c'est indispensable ?

M. le Maire : Oui. C'est un chasseur de têtes, l'un des plus importants chasseurs de têtes.

M. RUFAT : Et on a besoin d'un chasseur de têtes à ce prix-là ? Faut-il absolument avoir un chasseur de têtes pour trouver un DSI pour la Ville ?

M. le Maire : Oui. Ce n'est pas la première fois qu'on fait appel à un chasseur de têtes, 9.000 €, c'est le tarif.

M. FEUILLADE : Oui mais j'ai une remarque complémentaire : c'est que la ville cotise au centre de gestion. Le centre de gestion, il est fait pour ça, alors soit il n'est pas capable de recruter les gens dont on a besoin, soit il est capable, mais si on paie le centre de gestion et une entreprise pour nous trouver ce dont on a besoin, je pense qu'il faut demander au centre de gestion de nous diminuer notre cotisation des frais qu'on engage parce qu'il est incapable de trouver ces gens-là !

M. le Maire : Franchement M. Feuillade ...

M. FEUILLADE : On cotise au centre de gestion, ça nous coûte, ce n'est pas rien ! C'est son boulot !

M. le Maire : Oui...

M. FEUILLADE : S'il n'est pas capable, ce que je pense, dans ce cas-là, il nous diminue d'autant la cotisation qu'on paie parce qu'il est incapable de nous aider à recruter les agents dont on a besoin !

M. le Maire : A Gennevilliers, votre cotisation a été diminuée ?

M. FEUILLADE : Je vais vous dire une chose, Monsieur le Maire : ça fait six ans que je suis à la retraite et donc je ne sais pas aujourd'hui ce que fait Gennevilliers, je ne sais pas non plus ce que fait Sceaux, Bourg-la-Reine et les autres. Mais je sais, parce que je m'en enquiers toujours, ce que sont les cotisations au centre de gestion. Cela coûte cher, ça coûte très cher, et j'ai l'impression que sur un certain nombre de cas, ça ne sert pas à grand-chose. Donc demandez au centre de gestion de nous diminuer d'autant les cotisations parce qu'on paie deux fois.

Mme HAGEL : Est-ce qu'on peut savoir de quel type de personnel vous avez besoin pour avoir recours à un chasseur de têtes ?

M. le Maire : D'un directeur informatique. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas d'autres questions, donc nous passons à la liste des **déclarations d'intention d'aliéner**. Y-a-t-il des questions sur la liste des DIA ?

Mme HAGEL : Page 6, il s'agit d'une vente ... Alors nous savons car en commission nous l'avons appris, que c'était un bien d'un particulier qui était vendu à la Franco-Suisse, au 13 rue du Marché, c'est-à-dire juste à côté de notre future belle place.

Ce que nous voyons sur cette DIA, c'est que pour 744 mètres carrés de terrain, le prix annoncé est de 2,6 M€. Parallèlement le même promoteur a acheté, nous avons vu cela au conseil de septembre, la parcelle d'à côté, 421 mètres carrés, pour 2,150 M€. Cela veut dire que sur à peu près un peu plus de 1.000 mètres carrés, il aura payé presque 5 M€ de terrain. Alors ce sont des ventes entre particuliers, vous allez me dire qu'on ne peut rien y faire, moi je vais vous dire quelque chose : d'abord vous pouvez prendre des mesures pour essayer de contrôler le foncier mais ça, vous ne le ferez jamais, par contre et c'est ce que font d'autres villes, quand vous allez vendre les parcelles qui sont autour de la place, du côté de l'ancien théâtre, quand vous allez vendre ces parcelles, ne nous dites surtout pas que c'est au prix des Domaines car si effectivement les Domaines vous imposent un prix, vous, vous pouvez imposer aux promoteurs non pas de nous payer plus cher mais de prendre en charge une partie ou toute la réfection de la place. C'est ce que font d'autres maires. Ils ne peuvent pas vendre leurs terrains au prix qu'ils souhaiteraient aux promoteurs...

M. le Maire : Si.

Mme HAGEL : Quand ils ne peuvent pas, ils demandent aux promoteurs de réaliser des travaux.

M. le Maire : Non, on peut toujours vendre plus cher que le prix des Domaines.

Mme HAGEL : Donc vous vendrez plus cher que le prix des Domaines...

M. le Maire : Evidemment ! Si les promoteurs nous offrent plus que le prix des Domaines...

Mme HAGEL : Et nous serons très vigilants vu les prix...

M. le Maire : Rassurez-vous !

M. CHARRIEAU : Juste pour vous préciser que le prix des Domaines est aussi fonction des prix des ventes dans le quartier. Et ces ventes-là vont intervenir dans le prix des Domaines qui sera fixé, c'est une évidence. Et puis la prise en charge par les promoteurs, elle vient en déduction du prix. Donc c'est un mixte. Le promoteur calcule sa charge et ensuite il recompose tout son prix et notamment le prix du foncier.

Mme HAGEL : Il y a des solutions qui permettent aux villes et donc aux habitants d'être moins perdants dans la vente de ce genre de terrains.

M. le Maire : Mais pourquoi voulez-vous qu'on soit perdants ?

M. CHARRIEAU : Ce sont toujours des vases communicants et on n'est pas plus perdants que les autres !

Mme HAGEL : Ecoutez, on verra !

M. le Maire : Pourquoi voulez-vous qu'on soit perdants ?

Mme HAGEL : On espère, on a quand même vu de multiples fois sur la ville, peut-être pas ces toutes dernières années, encore que vous ayez fait un cadeau de 2 M€ au promoteur...

M. le Maire : On a vendu 23 M€ un terrain qu'on a acheté 9 M€ ! Vous trouvez que c'est une mauvaise affaire ?

Mme HAGEL : Non mais vous avez quand même baissé de 2 M€ le prix !
Moins 2 M€!

M. le Maire : Oui mais quand même, on a fait 14 millions de marge.

Mme HAGEL : Antérieurement il y a eu des choses beaucoup plus graves. On en reparlera.

M. le Maire : Antérieurement ? Alors là, il faut que vous précisiez votre pensée.

Mme HAGEL : Antérieurement, antérieurement ...

M. le Maire : Je ne peux pas vous laisser dire des choses pareilles...

Mme HAGEL : Cela ne vous concerne pas.

M. le Maire : Cela nous concerne tous si c'est grave !

Avez-vous des questions sur les DIA actuelles et pas sur celles d'il y a 30 ans ?

Mme DELPECH : Page 22 il y a un ensemble du 13 au 23 de l'avenue de la Division Leclerc, ça devrait correspondre à la fois au bâtiment du Crédit Mutuel et à celui de la MAÏF, est-ce que cela aura une incidence pour les Antoniens ? Est-ce que ces agences vont fermer ? Est-ce que vous avez des renseignements là-dessus ?

M. le Maire : Je n'ai pas de nouvelles de la MAÏF mais c'est la MAÏF qui a vendu ses bureaux : 326 mètres carrés pour 850.000 €.

Mme DELPECH : C'est uniquement la MAÏF ?

M. le Maire : Oui. Le vendeur c'est la MAÏF. Mais est-ce qu'elle a fermé ses bureaux ?

Mme DELPECH : Non.

M. le Maire : Alors elle ne déménage pas, c'est juste les murs. On verra mais donc pour le moment, ce sont juste les murs. M. Martin demande la parole, il a peut-être la réponse à votre question ?

M. MARTIN : Je confirme que c'est essentiellement les murs, la vente des murs.

Mme HAGEL : C'est ce qu'il nous a dit en effet en commission.

M. le Maire : Eh bien alors, vous ne le croyez pas ? Vous ne croyez pas Philippe Martin ?

M. MARTIN : J'en suis désolé !

Mme HAGEL : C'est vrai que nous avons eu beaucoup de commissions ces derniers temps et nous avons eu des réponses.

M. FEUILLADE : J'ai une question sur la page 33, sur le 195/197 rue des Rabats : c'est un ensemble qui abrite apparemment des « trucs » d'Orange, et c'est la deuxième fois, ça fait deux fois en quelques années que ces locaux sont vendus. Et c'est dans un quartier, je l'avais déjà dit précédemment, où la pression foncière est en train de s'exercer assez fortement, ce qui a été confirmé au cours de la commission d'urbanisme. Quel est le projet, est-ce qu'on a là encore un transfert uniquement financier, d'opérateurs, ou bien est-ce qu'il y a un autre projet derrière qui consisterait à virer ces locaux et à faire une opération immobilière sur ce quartier de la rue des Rabats ?

M. MARTIN : Ce n'est pas la première fois que nous avons des DIA sur cet espace, d'ailleurs on en a parlé aussi en commission, je rappelle qu'une DIA n'est pas une vente, et à ce jour aucune des transactions n'a abouti. Donc là, aujourd'hui il n'y a aucun projet à notre connaissance, on verra bien mais il se peut qu'il avorte comme les autres.

M. FEUILLADE : Oui mais désolé, quand quelqu'un a envie de vendre, c'est qu'il a envie de vendre, et derrière il peut y avoir effectivement des gens qui ont envie d'acheter pour faire quelque chose. C'est ça le sens de ma question, que fait-on ?

M. MARTIN : Là j'ai répondu aussi ...

M. FEUILLADE : Est-ce qu'on sait ? Aujourd'hui on ne sait pas, on a des gens qui vendent, ce n'est pas rien !

M. le Maire : Laissez M. Martin répondre !

M. FEUILLADE : Il ne m'a pas répondu l'autre jour, il me fait la même réponse que l'autre jour, il me dit « je n'en sais rien » ...

M. MARTIN : Si, j'en sais quelque chose : Il y a une DIA, donc il y a effectivement un acheteur potentiel. Quand ils viennent vers nous, ils prennent connaissance de notre PLU et ils prennent connaissance de notre politique qui cherche entre autres à limiter la densification, et c'est là que les éventuels acheteurs prennent conscience que pour eux cette opération n'est pas une bonne opportunité.

M. le Maire : Non mais attendez, quelle est la constructibilité dans ce quartier, M. Feuillade ? M. Martin, quelle est la constructibilité sur ce terrain ?

M. MARTIN : On est en zone pavillonnaire.

M. le Maire : On est en zone pavillonnaire et les promoteurs sont déçus quand ils s'aperçoivent qu'on est en zone pavillonnaire. Ils pourraient regarder avant mais enfin c'est comme ça.

M. MARTIN : En zone pavillonnaire, acheter un terrain de cette surface à 5 M€...

M. le Maire : C'est un peu cher ! C'est un peu cher pour réussir.

M. FEUILLADE : Cela n'a pas dissuadé un certain nombre d'opérateurs qui sont sur ce quartier en train de construire, de bâtir des bâtiments, etc...

M. le Maire : Qui ont acheté à un prix compatible avec la constructibilité faible du quartier. Est-ce qu'eux, visiblement, ont surévalué les capacités ?

M. FEUILLADE : Notre question, M. le Maire, était de savoir qui sont les acheteurs éventuels et quels sont les projets ? Après, si vous me dites que personne ne veut acheter ce « machin-là », ok, personne ne veut l'acheter, personne ne l'achète !

M. le Maire : A ce prix-là, oui, parce qu'il n'y a pas la constructibilité espérée, c'est tout.

M. FEUILLADE : D'accord. J'ai bien entendu. C'était le sens de ma question et vous venez d'y répondre. Cela fait trois fois qu'on pose la question et on a ce soir la réponse.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? M. Rufat.

M. RUFAT : Pages 40 et 41, sur l'avenue Armand Guillebaud, 17 et 15, apparemment la constructibilité de cette rue est plus intéressante parce qu'il y a deux pavillons qui sont détruits et ça va être changé par une opération immobilière de plusieurs logements ? J'ai entendu 40 logements ou 42 logements ?

M. MARTIN : C'est exact.

M. RUFAT : Oui, contre deux pavillons, donc là c'est bien de la densification.

M. FEUILLADE : Et là ce ne sont pas les socialistes !

M. RUFAT : Ce n'est pas Cécile Dufлот qui est responsable ...

M. le Maire : C'est un terrain qui est à la limite de la zone pavillonnaire qui est en fait en face de bâtiments déjà hauts, et donc là c'est compatible.

M. FEUILLADE : Vous repoussez la limite à chaque fois que vous construisez un immeuble !

M. le Maire : Mais non, mais non ! L'avenue Armand Guillebaud, c'est une route départementale. On n'est pas en zone pavillonnaire, c'est une route départementale.

M. MARTIN : Le seul immeuble, c'est l'immeuble des pompiers.

M. RUFAT : A défaut de parler de grignotage de la zone pavillonnaire, c'est l'extension, c'est de l'extension de la zone de gros bâtiments, oui.

M. le Maire : Attendez, quand on approuve le SDRIF, on n'est quand même pas à ça près ! N'est-ce pas ?

Mme HAGEL : On n'est pas contre qu'il y ait des logements qui se construisent pour loger les gens ! Simplement arrêtez de dire constamment et d'écrire constamment dans vos papiers publics, dans votre propagande, que vous ne densifiez pas ! Vous avez choisi de densifier à certains endroits. Soyez honnêtes !

M. MARTIN : Non, on ne densifie pas.

M. le Maire : Madame Hagel, le nombre d'habitants qui ressort du dernier recensement est le même que celui de 2010. Pourtant depuis, on a fait la Croix de Berny, et on a fait également le parc de Tourvoie. Eh bien non, on est toujours au même niveau de population qu'en 2010, regardez l'INSEE.

M. FEUILLADE : 850 logements en cours de construction ou dépôts de permis de construire en cours. 850 logements !

M. le Maire : 700 logements construits à la Croix de Berny et sur Tourvoie...

M. FEUILLADE : Et combien de privé ?

M. le Maire : 700 logements et pas un habitant de plus.

Mme HAGEL : Monsieur le Maire, la démographie ça existe, on a le droit aussi quand on est maire d'une ville de faire un peu de démographie.

M. le Maire : Merci !

Mme HAGEL : Et quand on voit qu'on a presque 15.000 habitants qui ont plus de 70 ans, ou quasiment ...

M. le Maire : Non ! Mais non !

Mme HAGEL : Si, je suis désolée, c'est le bilan

M. le Maire : 10.000 ont plus de 65 ans.

Mme HAGEL : Oui, mais toutes ces personnes-là, il y en a énormément qui sont dans des logements grands, quels qu'ils soient. Ces gens-là, dans dix - vingt ans, ne seront plus là...

M. le Maire : Vous croyez ? Eh bien vous êtes optimiste !

Mme HAGEL : Eh oui, il faut être optimiste à notre âge Monsieur le Maire, ils ne seront plus là ...

M. le Maire : Mais vous serez là !

Mme HAGEL : A partir de là, dans ces grands logements, vous allez avoir un apport de population différente, et vous allez voir comme votre population va augmenter. Vous allez voir !

M. le Maire : Non, l'expérience montre que le mouvement de réduction du nombre d'habitants par logement continue dans toute l'Ile de France, malgré le phénomène que vous citez.

M. FEUILLADE : Pas étonnant, à Antony vous supprimez les grands logements sociaux, vous le savez bien, vous les supprimez !

M. MARTIN : Mais non !

M. le Maire : On supprime les grands logements ? Mais non.

M. FEUILLADE : Vous remplacez par des studios étudiants les logements de 4 à 5 pièces du quartier du Noyer Doré, vous le savez bien !

M. le Maire : Non. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

On passe à l'ordre du jour qui appelle d'abord le rapport sur la situation de la ville en matière de développement durable. La parole est à Armelle Cottenceau.

1- RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA VILLE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

(Rapporteur : Armelle Cottenceau)

« Le développement durable est par définition transversal et il peut se résumer en deux grands thèmes : un cadre de vie le plus agréable possible d'une part, une vie sociale la plus riche possible d'autre part.

Il passe par une prise de conscience généralisée et chaque citoyen peut agir.

En ce qui concerne la municipalité, le rapport qui vous a été remis montre que notre Ville agit sur de multiples facettes de ce développement durable. Nos actions se prolongent et s'amplifient tous les ans même si elles ne sont pas spectaculaires : ainsi les économies d'énergie, c'est discret, les actions de prévention-santé aussi, les économies d'eau dans les espaces verts ça ne se voit guère, la diversité des offres de stage proposés aux jeunes ne fait pas « la Une » des journaux, et la richesse de notre vie associative n'étonne plus personne.

Les grandes décisions prises au niveau gouvernemental se déclinent au niveau municipal en une multitude d'actions concrètes qui impactent la vie de tous les jours.

Un exemple frappant est celui du zéro-phyto. La décision en haut-lieu de supprimer les produits phytopharmaceutiques a eu comme conséquence visible la réapparition dans nos rues, enfin dans certains coins, de pissenlits, de chélidoines, et autres herbes conquérantes qui ne sont pas du goût de tout le monde. Sans doute tout simplement car c'est nouveau par rapport aux quelques décennies précédentes. La non utilisation d'insecticides a fait craindre un temps la prolifération d'insectes comme le tigre du platane ou la mineuse du marronnier mais il n'en est rien car des solutions ont été trouvées.

Les services de notre Ville en ont essayé beaucoup, ils ont échangé leurs expériences heureuses ou malheureuses avec leurs homologues des villes voisines. Comme notre municipalité s'y est prise à l'avance, nous sommes à même de répondre sans difficultés aux exigences de la loi qui s'applique à partir du 1^{er} janvier 2017, donc il y a un mois. Nous sommes passés au zéro-phyto partout, y compris dans les secteurs entretenus par des entreprises extérieures et également au cimetière depuis le début 2016 alors que la loi prévoit une tolérance pour ce lieu au moins jusqu'en 2020.

La Ville, par ses actions, incite nos concitoyens à tendre eux aussi vers le zéro-phyto car ils seront concernés par cette loi en 2022 : ainsi ils peuvent déposer les insecticides, herbicides et fongicides dans les déchetteries, dans le camion kangourou ou lors de la fête de la Nature. En parallèle nous menons une sensibilisation des enfants aux sujets environnementaux dans des ateliers–nature dans les écoles et les CML. L’an dernier, près de 1000 enfants ont bénéficié de ces ateliers. Sans compter les 1000 autres enfants partis en classes de découverte soit à Samoëns, à la découverte du milieu montagnard, soit à Kerjouanno à la découverte du milieu marin.

Une conséquence positive du zéro-phyto est l’installation rendue possible et même souhaitable de ruches dans les villes. Les abeilles y rencontrent désormais moins de produits néfastes à leur santé que dans les campagnes, et elles peuvent butiner les fleurs réapparues spontanément ou non au pied des arbres et dans nos parcs. A Antony, après les 5 ruches du parc des Alisiers, nous avons installé 5 autres ruches sur le terrain des Castors. Les visites et animations sur place faites par notre apiculteur ont concerné des écoliers, des collégiens et des familles Antoniennes et il y a une liste d’attente. Des vocations d’apiculteurs vont peut-être naître ou se confirmer, et ce serait une excellente nouvelle pour faire face au nouveau fléau qu’est le frelon asiatique qui s’attaque aux abeilles. Nous nous tenons au courant de toutes les études et expérimentations qui ont lieu dans notre région -et ailleurs- pour limiter leur développement car hélas leur éradication est improbable et sans doute impossible. Nous formons en ce moment les jardiniers et agents de voirie pour bien le reconnaître et connaître les méthodes de lutte.

En ce qui concerne les transports et la circulation automobile, chaque citoyen peut agir ; pour notre part, nous avons installé en 2 ans 4

stations Autolib sur la ville et d'autres sont prévues. Nous augmentons régulièrement les aménagements cyclables : en 2016, nous en sommes à 12,4 kms de voies et pistes cyclables et d'autres aménagements seront terminés d'ici fin juin. Nous encourageons et aidons les parents qui organisent des pedibus, c'est-à-dire des trajets à pied des enfants d'un même quartier vers leur école, accompagnés par des parents bien entendu.

La Ville veille au maintien et à l'extension des transports publics : elle s'est battue pour obtenir la gare Antonypole, elle se bat pour le maintien d'Orlyval avec la création de nouvelles gares sur son trajet, elle participe à tous les débats sur les lignes de bus de la métropole, etc. La Ville est également le lieu d'une expérimentation -je pense que ce n'est pas dans le rapport que vous avez- pour avertir les chauffeurs de bus et camions de la présence de cyclistes ou de piétons dans les angles morts. Cette expérimentation connaît un grand succès auprès des chauffeurs.

La question des transports fait immédiatement penser à la pollution : pour savoir de quoi on parle exactement, nous menons plusieurs actions pour la mesurer avec le concours du laboratoire de la préfecture de police, le long de l'A86 au cours de l'année dernière, en centre-ville au cours de 2017. Par ailleurs, nous avons installé dans une dizaine de sites des plantes comme le chou, le tabac et le pétunia qui permettent de mesurer la pollution, de mieux la comprendre voire d'y remédier. Cette initiative originale, simple et bon marché, est scrutée par bon nombre d'acteurs publics.

Nous menons d'autres actions pour favoriser une meilleure qualité de l'air. Cela passe par une végétalisation accrue de nos quartiers. Ainsi, nous encourageons la végétalisation des toits-terrasses, nous imposons depuis l'an dernier que la moitié des reculements sur rue et 70% du reste

du terrain non bâti soient en espace vert de pleine terre, c'est-à-dire sans aucune construction en sous-sol comme un parking souterrain.

Un autre sujet qui a fait couler beaucoup d'encre : les antennes relais. Pour répondre à la fois aux demandes des opérateurs qui souhaitent installer une nouvelle antenne et aux questions des habitants, nous avons fait réaliser une carte précise de mesure des champs électromagnétiques de nos espaces publics et le résultat est consultable sur notre site internet. La transparence est donc totale sur ce sujet.

Passons au volet social du développement durable : En ce qui concerne l'accueil des très jeunes enfants, la Ville ne cesse d'augmenter son offre tous les ans et d'améliorer l'existant. Ainsi nous avons engagé des travaux de totale rénovation de la crèche La Comptine, et nous allons augmenter l'offre dans le quartier Pajeaud d'environ 40 places quand l'espace d'accueil des 3 crèches associatives sera achevé. Au total, nous passerons en septembre prochain à 692 places en crèche municipale et 160 en crèche associative, ce qui fait un total de 852 places. Par ailleurs, afin d'accompagner des jeunes vers les métiers de la petite enfance, nous accueillons des stagiaires toute l'année, à savoir 69 en 2016.

Sur le plan des loisirs, l'offre de la Ville est considérable. Je voudrais juste ici attirer l'attention sur un équipement qui s'adresse aux Antoniens de 0 à 99 ans et dont le succès ne se dément pas depuis 3 ans : je veux parler de la ludothèque qui permet d'organiser des soirées conviviales qui dament le pion aux consoles de jeux. Nous avons plus de 1700 adhérents, contre environ 350 avant l'emménagement de la ludothèque dans ses locaux actuels.

Sur le plan social, comme vous le savez, le CCAS est très actif. Entre autres, il gère toutes les aides facultatives de la ville : par exemple, bourses communales pour la cantine, bourses du conservatoire,

accompagnement budgétaire des familles, informations sur les éco-gestes, mise à disposition de locaux pour le Secours catholique et le Secours populaire, et mise en place du Conseil du Bien Vivre Ensemble.

Nous avons aussi des séniors très actifs. Je voudrais ici insister sur le rôle souvent méconnu du Conseil des séniors créé en 2009. Il comporte quatre commissions qui sont à l'origine d'actions concrètes très variées ; en voici des exemples :

- mise en place de toilettes sèches,
- positionnement des bancs dans le parc des Alisiers ou dans les rues,
- organisation le 14 octobre dernier de « seniors en fête » à Vasarely où s'est déroulée une après-midi ambiance Cabaret qui a eu un grand succès,
- organisation de conférences sur des questions de santé,
- interventions dans les collèges pour mieux faire connaître aux élèves le monde de l'entreprise, aide aux élèves de 3^{ème} pour leur rapport de stage et participation aux jurys,
- simulation d'un entretien d'embauche au lycée professionnel Théodore Monod
- sorties culturelles à Bourdeau organisées pour les personnes en maisons de retraite,
- examen à la loupe des difficultés de circulation des voitures, vélos et piétons et remontée vers les services de la ville des points à améliorer pour rendre la vie au quotidien plus agréable et plus pratique, etc.
- et ils ont bien d'autres projets.

Un mot sur le quartier du Noyer Doré qui fait toujours l'objet d'un suivi particulier. **Un centre social et culturel** a ouvert ses portes avec l'appui de la CAF ; l'objectif est de pérenniser le travail mené sur le quartier au-

delà de 2020 quand le quartier ne sera plus en géographie prioritaire. Il s'agit aussi de favoriser les échanges avec les autres quartiers d'Antony par l'organisation de temps forts destinés à tous les publics. En parallèle, la ville a créé en juin dernier le **Conseil citoyen du Noyer Doré** composé d'habitants et d'acteurs locaux. Il a pour objectif d'identifier les améliorations souhaitables et de participer aux projets du quartier.

Enfin, le centre de santé de la Croix-Rouge installé aux Baconnets connaît un succès confirmé depuis son ouverture en 2013.

En ce qui concerne le handicap, la ville a déposé son AD'AP, c'est-à-dire son Agenda d'accessibilité programmé pour son patrimoine. Il a été validé par la préfecture. Il définit un programme de travaux sur 9 ans permettant de rendre accessibles l'ensemble des équipements publics de la ville. Par exemple, dès cette année, le service Espaces Verts étudie l'ensemble des cheminements au parc Bourdeau afin de les rendre praticables aux PMR, en particulier l'allée principale reliant l'entrée côté gare à l'allée Louise.

Dans le même registre, des bandes de guidage pour personnes mal voyantes ont été installées aux carrefours et devant certains bâtiments publics, et à chaque fois que nous avons une demande, nous l'étudions et nous en installons.

Mais il n'y a pas que faciliter les déplacements ; les relations humaines sont capitales et un groupe de loisirs handicap a été créé par Valérie BENOIT, conseillère municipale en charge de ces questions.

Je ne reviens pas en détail sur les autres sujets abordés dans le rapport qui vous a été remis comme par exemple nos économies d'énergie et d'eau qui sont considérables, ou l'augmentation de la part des véhicules électriques dans notre parc, ni sur la gestion différenciée de nos espaces verts, ni sur la sécurité et la vidéo-protection, ni sur l'accueil du public à

l'Hôtel de Ville qui a fait l'objet de gros travaux au rez-de-chaussée, etc, etc.

Vous avez le document complet et s'il y a des questions, moi-même ou mes collègues essaierons de vous répondre ce soir-même ou plus tard si nous n'avons pas les éléments. »

M. le Maire : Merci Madame Cottenceau pour ce résumé synthétique des 27 pages du rapport.

Mme DELPECH : Madame Cottenceau, je vous l'avais déjà dit l'année dernière, votre rapport oral est plus intéressant que le rapport fastidieux que vous nous soumettez chaque année. Il apporte en plus des nouveautés par rapport à ce qu'on a pu lire, et ça, je l'avais déjà dit aussi l'année dernière. Donc on n'attend pas, comme il est marqué dans ce rapport, un catalogue de réalisations depuis 2007 ressassé chaque année, mais des options politiques, des objectifs sur les aspects environnementaux, sociaux et économiques de la Ville, politique qui répond aux besoins présents et engage durablement les habitants futurs. Sur la mobilité urbaine : heureusement Jean-Marc Feuillade a réclamé une réunion de la commission Mobilité où nous avons pu avoir des éléments sur les projets à court terme, à court et à moyen terme, de la Ville concernant les déplacements en différents modes. Sinon, de votre rapport, nous n'aurions retenu que la réalisation de 650 mètres de pistes cyclables en plus, cinq rues en zones de rencontre et deux stations Autolib'. Cependant les projets envisagés que nous avons vus en commission ne semblent pas être interconnectés entre plan de circulation, plan de stationnement et nouveaux aménagements de centre-ville et des quartiers. On attend donc un plan d'ensemble avec un calendrier qui pourra être communiqué ou intégré à ce rapport annuel.

Nous renouvelons notre proposition qui existe déjà dans de nombreuses villes de la gratuité du Paladin qui serait une des solutions pour limiter l'usage de la voiture dans la ville.

Autre sujet majeur : la restauration en crèche ou à l'école des enfants. Les qualités nutritionnelles et sanitaires sont non seulement un enjeu de santé publique, mais concernent aujourd'hui tout parent alerté sur les produits nocifs qui pourraient être présents de la culture à la fabrication à la distribution et jusqu'à l'emballage de tout aliment. Depuis quatre ans, votre rapport dit que la Ville a la perspective d'un apport croissant de produits bio, quel était le pourcentage en 2013 ? Quel est-il aujourd'hui ? Quel est votre objectif ? Le programme de votre candidat actuel à ce sujet est plutôt effrayant, qui veut revenir sur le principe de précaution, se prononce contre les normes européennes phytosanitaires et ne dit rien sur le soutien à l'agriculture biologique.

Notre candidat, Jean-Luc Mélenchon, a fixé l'objectif à 100% de bio dans les cantines.

Concernant l'épanouissement de nos jeunes, on ne peut que saluer le dynamisme du service « Jeunesse » de la Ville, mais vos choix politiques en restreignent la portée. En effet de nombreux stages d'animation sont proposés pour les vacances, mais aucun d'entre eux n'est soumis au taux d'effort, ce qui est forcément un critère d'exclusion. Les collégiens de troisième qui n'ont pas trouvé de stage peinent à en trouver un auprès des services de la Ville qui devraient être plus accueillants dans ces circonstances. Est-ce par manque de personnel ou surcharge de travail qu'on ne puisse satisfaire à la demande pour un stage d'une semaine qui constitue souvent le premier contact d'un jeune avec le monde du travail ?

On ne sait toujours pas de quels quartiers viennent les plus de 3.000 jeunes qui possèdent la carte du 11 ? Ou vous n'en avez pas le souci

politique, ou vous savez qu'il s'agit majoritairement de jeunes autour du centre-ville et cela vous convient.

Quant à l'épanouissement des séniors, le Conseil départemental a économisé 2 M€ en augmentant les tarifs de la carte Navigo-Améthyste des séniors, même pour les séniors non imposables et en supprimant la gratuité aux anciens combattants, veuves de guerre, ainsi qu'aux personnes en situation de handicap. Le CCAS n'aurait-il pu prendre à sa charge cette différence concernant ces catégories spécifiques et les retraités non imposables ?

En ce qui concerne le logement social, alors que M. Devedjian était vent debout contre la comptabilisation des logements étudiants dans le taux de logement social à Antony, vous vous empressez aujourd'hui de les compter pour ne pas construire de nouveaux logements pour les familles Antoniennes. Or la mixité sociale fait partie de la ville durable. Les enfants des familles modestes doivent pouvoir se loger dans leur ville. Des habitats mixtes mais séparés en îlots grillagés avec code d'entrée, est-ce de la mixité sociale ? Les immeubles en construction les uns collés aux autres dans le quartier Pajeaud, est-ce du développement durable ? Quel est votre choix politique d'urbanisme ?

Vivre ensemble, faire société ensemble, c'est partager des lieux communs, des projets communs. Ainsi, on ne peut que se féliciter de la constitution du premier Conseil Citoyen au Noyer Doré que la loi vous a d'ailleurs obligés à mettre en place. Pourquoi ne pas créer des conseils dans tous les quartiers ? Impliquer les habitants, leur donner le sentiment d'appartenir à un quartier, faire vivre le voisinage, n'est-ce pas une réponse durable à la sécurité ?

Pour le Front de Gauche, des voisins solidaires c'est mieux que des voisins vigilants.

Nous attendons pour l'année prochaine un rapport rénové et enthousiaste qui réponde aux défis majeurs du développement durable. Merci.

Mme HAGEL : Je voudrais d'abord remercier Mme Cottenceau qui à nouveau cette année nous a fait un rapport extrêmement détaillé, pointu et intéressant. La loi vous oblige à faire ce rapport annuel axé sur ce qu'on appelle « les cinq piliers » du développement durable, mais est-ce que nous partons bien tous du même schéma de compréhension ?

Je veux parler du dérèglement climatique : bien évidemment les temps changent et notre terre a connu des évolutions climatiques importantes ces quelques derniers millions d'années. Ce qui est différent aujourd'hui, c'est le rôle des activités humaines dans l'accélération de ces processus. Si vous, Mesdames et Messieurs, n'êtes pas convaincus des conséquences nocives de nos activités quotidiennes dans ces évolutions, nous n'aurons jamais la pertinence nécessaire à mettre en place des dispositifs pour limiter ces évolutions. Or votre rôle, M. le Maire, Mme le rapporteur, c'est non seulement d'agir mais aussi de faciliter les actions de nos concitoyens. Or, que voyons-nous ? Pas de service dédié dans la ville. Pas même un seul agent à la mairie pour traiter ces domaines particulièrement importants. Je remercie d'autant plus Mme Cottenceau qui, si j'ai bien compris, fait elle-même tout ce qu'elle peut.

M. le Maire : Bien sûr !

Mme HAGEL : Oui mais enfin, c'est ça le problème, M. le Maire ! Parce que dans les autres villes, prenons par exemple Bourg-la-Reine ou Sceaux, on a recruté du personnel pour mettre en place des actions parce que si Mme Cottenceau parle de transversalité, c'est vrai que c'est transversal tous ces problèmes et qu'ils doivent se traiter dans différents services, néanmoins il y a certaines choses qui ne peuvent être prises en charge que par des services spécifiques.

M. le Maire : Lesquelles ? Quelles choses ?

Mme HAGEL : A Sceaux et à Bourg-la-Reine, ils ont embauché des gens qui mettent en place des dispositifs, et notamment à la fin du mois, il y aura un week-end sur la transition écologique qui se passera au Trianon, au cinéma Le Trianon, avec plusieurs films, plusieurs débats et de nombreuses activités. On a aussi le problème de la CAHB...

M. le Maire : Du Territoire, vous voulez dire ?

Mme HAGEL : Non, on a aussi le problème qu'à la CAHB nous avons des compétences en matière de développement durable et que malgré tout il y avait certains dispositifs qui étaient relativement intéressants, le panel était assez large, sauf qu'aujourd'hui, nous sommes arrivés à un niveau de dispositif, le Territoire, et que le Territoire est aux abonnés absents sauf en ce qui concerne la nouvelle collecte mais on évitera d'en parler.

Madame Cottenceau, je suis tout à fait consciente que vous faites le maximum pour développer une action cohérente sur la ville. Néanmoins je m'interroge parce que je vous ai entendue publiquement vous décrire comme le maire adjoint chargé « des espaces verts, des crottes de chien et des poubelles », alors je dois dire que je m'interroge...

M. le Maire : Elle est modeste.

Mme HAGEL : Je me suis dit : pourquoi se dévalorise-t-elle ainsi ?

Mme COTTENCEAU : Moi, j'aime bien l'humour !

Mme HAGEL : Pourquoi ? Et je me suis dit : Ce doit être la place que lui laisse l'exécutif de la Ville !

Ce n'est pas de la médisance ! Quand on additionne le fait qu'il n'y a pas de personnel et quand on ouvre le journal de la Mairie, on voit bien que ce n'est pas un problème important pour vous.

Maintenant prenons quelques exemples au fil de ce rapport et je vais me limiter parce qu'entre ce qu'a dit Isabelle Delpech et le rapport de Mme Cottenceau, je peux faire vite : D'une part, des actions sont intéressantes

notamment autour des parcs et jardins, mais là encore, pourquoi êtes-vous frileux en matière de jardins partagés ? Des associations sont demandeuses, des lieux ont été identifiés, et même si certains de ces terrains sont pollués, des solutions existent : la culture sur bâche, étanche, qui sépare le sol pollué d'un sol propre apporté ; ou bien encore la culture en bac qui permet ainsi qu'elle soit accessible aux personnes âgées et handicapées. M. le Maire, quand on veut, on peut.

En ce qui concerne les mobilités, même si nous constatons un réel investissement de l'adjointe chargée du domaine en matière de réalisations, nous stagnons. Et surtout, vous ne communiquez pas avec les habitants. Bien évidemment nous avons eu hier une excellente commission, c'était hier. Vous dites avoir fait des études de circulation sur plusieurs quartiers, notamment en centre-ville et sur la RD 920, mais quant aux résultats de ces études, on a l'impression qu'ils sont « secret défense » ! Mais je crois que le plus symbolique de tout, c'est la rénovation de la RD 920. Vous allez me dire « c'est le Département », oui mais c'est vos amis ! Or vos amis ont préféré installer un terre-plein central hyper dangereux pour tous plutôt que de faire des pistes cyclables.

Idem pour le Vélib'. Pour le Vélib', Mme Précetti a des arguments de fond qui sont intéressants. D'un autre côté, quand on en parle avec M. le Maire, M. le Maire parle d'une logique strictement financière...

M. le Maire : Moi ?

Mme HAGEL : Oui, vous nous avez dit que ça coûtait trop cher.

M. le Maire : Non ! Pas du tout, j'ai dit que c'était pour sauver le commerce de proximité !

Mme HAGEL : Le Vélib' ?

M. le Maire : Non mais la piste cyclable ; elle ne pouvait pas se situer devant les commerces parce qu'il fallait maintenir le stationnement.

Mme HAGEL : Ah non !

M. le Maire : Si !

Mme HAGEL : Non ! C'était possible de faire une piste là.

M. MARTIN : Non, ce n'était pas possible.

Mme BERGEROL : On ne peut pas faire une piste là parce que les vélos coupent...

Mme HAGEL : C'est extrêmement dangereux, vous allez voir, en vélo notamment c'est extrêmement dangereux.

Mme BERGEROL : C'est dangereux ?

Mme HAGEL : Oui, c'est dangereux.

En ce qui concerne la consommation énergétique des équipements communaux, les réalisations sont réelles, on ne les conteste pas, même si votre objectif prioritaire demeure de faire des économies budgétaires. Le résultat est bon pour notre empreinte carbone. Mais où en est le projet de micro cogénération de l'école Paul Bert ? On n'en entend plus parler.

M. le Maire : Si ... Vous avez le budget.

Mme HAGEL : Mais c'est sur l'ensemble du bâti ancien de la ville et d'Antony Habitat qu'un plan de rénovation énergétique audacieux serait indispensable. On peut espérer que lorsque vous aurez fini de construire vos équipements sportifs luxueux, vous pourrez enfin engager les réhabilitations nécessaires.

Quant au Territoire, il essaie de nous limiter l'accès au Point Info Energie alors que celui-ci suivait les études et recherches de quelque 58 copropriétés dans leur volonté de rénovation énergétique. Fort heureusement, M. le Maire, sur ce sujet vous avez résisté et vous pouvez compter sur mon soutien au Territoire.

M. le Maire : Merci Mme Hagel. Vous voterez avec nous ?

Mme HAGEL : Absolument. En matière de cohésion sociale et d'épanouissement des êtres humains, je ne prendrai que quelques exemples :

Commençons par un coup de chapeau au travail du Conseil des jeunes citoyens. Mais là encore, le bémol vient de vous : vous encadrez ce groupe de jeunes Antoniens de telle façon que vous lui présentez une démocratie à une seule entité : la vôtre. Ce n'est pas la Corée du Nord mais on s'en approche !

Je suis désolée ! Il faut peut-être un petit peu donner des explications : Quand, au Conseil des jeunes citoyens, ils ont dans leur programme « rencontre avec les élus, rencontre avec le conseil municipal », il n'y a jamais que les élus de la majorité municipale. Donc je le dis : vous donnez aux jeunes citoyens Antoniens la vision d'une démocratie détournée.

M. le Maire : Pas du tout !

Mme HAGEL : Ne dites pas non ! Je suis présente à tous les Conseils de jeunes citoyens.

M. le Maire : Vous n'avez rien compris ! Vous n'avez rien compris, c'est dommage !

Mme HAGEL : Mais si, j'ai tout compris !

M. le Maire : Non, pas du tout !

Mme HAGEL : Si ! Là, écoutez, il n'y a aucun doute ! Ou alors vous allez changer ?

M. le Maire : Non. Vous n'avez rien compris !

Mme HAGEL : Après le Conseil des jeunes citoyens, et je crois que c'est vrai, il faut passer au Conseil des citoyens du Noyer Doré. Comme l'a dit Isabelle, la loi effectivement vous l'imposait. On me dit que ce conseil fonctionne très bien. Tant mieux. Par contre son mode de désignation a eu pour résultat un conseil strictement composé de citoyens français, ce

qui dans ce quartier est pour le moins non représentatif. De plus nous souscrivons totalement à la proposition d'Isabelle Delpech : il y a un grand nombre de villes, même de votre sensibilité, qui organisent des comités de quartier, peut-être pas dans tous les quartiers mais dans certains quartiers où il y a une vie associative riche et où il y a une demande, et je pense que sur Antony vous voyez tous plusieurs quartiers où il y aurait un besoin à ce niveau-là ; or vous pouvez, vous avez tout à fait la possibilité de mettre en place ces comités. La balle est dans votre camp.

Même problème pour les listes du CCAS : pour pouvoir bénéficier des largesses de la Mairie en matière d'animation pour les séniors, il faut être sur les listes électorales ou bien suffisamment bien informé et bien introduit pour qu'on vous rajoute sur la liste. C'est comme ça. Il n'y a pas d'autre solution paraît-il.

Alors nous allons revenir aux problèmes d'urbanisme parce que c'est quand même extrêmement important dans la ville. Et je vais redire ce que je dis, je crois, à chaque conseil : vos propos sont mensongers et malheureusement ils sont durables. Vous nous dites encore que vous ne densifiez pas alors que vous avez d'un côté 800 logements privés soit en cours de réalisation soit dans des permis de construire déposés, et que parallèlement on a bien du mal, en additionnant tous les programmes, à atteindre les 100 logements sociaux jusqu'en 2020. Les quelques milliers d'Antoniens qui sont en attente de logement social vont devoir attendre quelques générations à ce rythme-là !

Sur la Petite Enfance : la Petite Enfance est en effet devenue un domaine important pour vous, et nous en sommes ravis pour les familles Antoniennes. Mais vous déléguez de plus en plus à des structures privées...

M. le Maire : Mais non !

Mme HAGEL : Arrêtez ! C'est vrai, associatives ou parentales, et surtout, après avoir cherché un niveau de qualité d'accueil, un haut niveau de qualité d'accueil, vous n'évoluez pas. Bourg-la-Reine peut s'enorgueillir d'une crèche écolo, d'autres villes tentent des nouvelles approches : alimentation des enfants avec un maximum de produits bio, lessives et produits d'entretien également.

Je continuerai avec l'école puisque j'essaie d'avoir une certaine logique : Sur l'école, M. Le Bourhis ne sera pas trop étonné des exemples que je vais prendre. En premier lieu : le tri des déchets : en effet, alors que les enseignants font travailler leurs élèves sur ces problématiques de tri et leur rôle écologique, il n'y a qu'une seule poubelle dans les classes et les personnels d'entretien ne sont pas formés à ces nouvelles approches.

En second lieu la restauration scolaire : le report de onze mois pour la recherche du meilleur prestataire est une bonne chose. Ce report va vous permettre de prendre en compte calmement la nouvelle réglementation qui augmente à 20% la quantité d'aliments issus de l'agriculture biologique et des circuits courts. Et nous espérons que vous irez au-delà de ce que demande la réglementation.

De plus nous continuons d'espérer avec de multiples associations et parents qu'il vous sera enfin possible d'évoluer en matière de limitation des apports en protéines animales et pour leur remplacement lors de certains repas par des légumineuses et des végétaux. Aujourd'hui ces sujets sont partout dans les médias et bien au-delà puisqu'à la fin du mois le conseil des seniors organise à Antony un débat public sur le sujet. L'avenir de la planète et la santé de tous passent maintenant obligatoirement par des modifications de nos pratiques alimentaires. Car ne l'oublions pas, l'empreinte carbone générée par notre alimentation est très supérieure à celle générée par les transports de toutes sortes.

Tous ces points dont je vous sens très loin, M. le Maire, chers collègues, vous allez devoir les mettre à l'ordre du jour, à votre ordre du jour personnel et politique. Car en comparant avec d'autres villes de votre sensibilité, par exemple Massy, Bourg-la-Reine, Sceaux, Verrières le Buisson et même Le Plessis-Robinson, vous êtes particulièrement en retard en matière de développement durable et moi je pense que c'est un choix, c'est votre choix. Les générations futures vous en tiendront responsables. Merci.

M. le Maire : Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite intervenir ?

M. FEUILLADE : Je veux juste insister pour aller dans le sens du rapport de la présentation d'Annie-Laure sur un point particulier du développement durable qui, à mon avis, est aussi un point du développement durable immédiat dans des villes comme les nôtres. On a eu cette semaine tous les rapports sur le droit au logement, on a vu le rapport de la fondation de l'Abbé Pierre, etc, qui montrent combien ce problème est un problème immédiat. Et dans une ville comme la nôtre où l'on a du mal à atteindre les pourcentages induits par la loi, et où l'on sait, nous, aujourd'hui puisque vous nous avez donné les rapports et vos projets, que pour les années à venir, d'ici à 2022 - 2024, vous ne prévoyez pas de construction de logements sociaux, de logements publics accessibles aux familles les plus défavorisées mais aussi les familles qui aujourd'hui ne peuvent pas payer un trois pièces à 1.400 € par mois, elles n'y arrivent pas, c'est impossible et c'est les couches moyennes, donc moi j'appelle, je m'interroge, je ne veux pas faire l'Abbé Pierre, ça ne m'irait pas, mais je pense que ce message est extrêmement important dans une ville comme la nôtre. Nous avons 2.000 demandeurs de logements, 1.200 Antoniens, 1.000 Antoniens qui ne sont pas dans les logements sociaux. On a environ 40 à 50% de la population Antonienne qui peut accéder au logement social. Je crois qu'il vous faut honnêtement

repandre et faire des propositions pour que rapidement on puisse avoir un programme de reconstruction, de construction de logements sociaux. J'ajoute en outre qu'il faut aussi développer l'aide de la Ville à l'Office, à notre Office Antony Habitat pour les réhabilitations. La réhabilitation c'est quoi ? C'est aussi permettre de diminuer les charges ; parce qu'aujourd'hui les charges sont parfois supérieures au prix du loyer payé par les locataires et donc il y a là nécessité d'intervenir et d'aider notre Office qui ne peut pas, qui ne peut pas ou qui ne le veut pas suffisamment. Je pense autour des Bas Gravières, on vient de dire alors que les études étaient faites qu'ils étaient prioritaires et on va repousser ça à on ne sait pas quand, en 2019 ! Non. Il faut qu'on mette les moyens pour réhabiliter, d'abord pour la transition énergétique, pour limiter effectivement les dépenses des locataires, et en plus ce programme de réhabilitation c'est du boulot, c'est du travail pour les entreprises, c'est du travail aussi pour nos ouvriers ! Il faut avoir un effort très sensible sur ces questions du logement. C'était mon point de vue.

M. le Maire : La parole est à Mme Cottenceau, et ensuite à tous les élus qui ont pu se sentir visés par les attaques, par les contestations en tout cas des uns et des autres.

Mme COTTENCEAU : Oui, on voit que le développement durable traverse tous les sujets parce que je pense que vous n'en avez pas oublié un seul ... à part le cimetière mais encore ...

Mme HAGEL : Et ça, c'est durable !

Mme COTTENCEAU : Oui, pour les personnes qui sont au cimetière mais les personnes qui viennent les voir, elles, savent parler.

Nous avons eu une commission hier Circulation – Transports, je pense que vous avez eu des réponses à beaucoup de vos questions, je ne sais pas si Mme Précetti veut reprendre la parole sur le sujet des plans.

Pour la cantine, je pense que M. Le Bourhis a des choses à vous dire.

La carte du 11, je ne sais pas qui peut répondre, enfin chacun doit pouvoir répondre aux sujets, je ne sais pas dans quel ordre on va prendre les choses.

Quant à la carte Améthyste du Conseil départemental, évidemment je ne peux pas répondre moi-même, pour le logement social non plus, enfin le développement durable passe par tous les sujets. Alors on fait des efforts, tous les services font des efforts, évidemment on peut toujours en faire plus, on est bien d'accord, c'est évident ! Mais on ne peut pas tout faire tout de suite ! Mais la tendance me semble bonne... est bonne.

Il y a un point que vous n'avez pas critiqué : c'est la vie associative. Annie, chapeau ! Pas de critiques sur la vie associative, je pense que c'est le seul sujet où je n'ai pas entendu de remarques.

Je ne sais pas dans quel ordre mes collègues veulent répondre ? Ou est-ce qu'on ne répond pas ?

Mme PRECETTI : Je vais répondre en ce qui me concerne sur les mobilités, je peux dire un mot : Vous parlez du développement durable en matière de mobilité, c'est très restreint. Vous parlez toujours du vélo, vous parlez du rapport en disant qu'il n'est peut-être pas très passionnant, moi j'ai le sentiment quand j'entends Mme Delpech entre autres d'avoir entendu exactement la même chose l'année dernière, et c'est toujours le même sujet, c'est le vélo, mais il n'y a pas que ça dans le développement durable. Il y a énormément d'autres moyens d'aller dans le sens du développement durable et donc de contribuer au travail de Mme Cottenceau, et pour parler dans le bon sens. En particulier quand on fait des travaux dans les rues, à la fois pour organiser le stationnement, pour favoriser la circulation piétonne, ça contribue complètement au développement durable. C'est-à-dire que tous les ralentisseurs qui ont pu être mis dans toutes les rues, les passages piétons surélevés pour ralentir la circulation, tout cela contribue à

favoriser la marche et donc à favoriser le développement durable. Quand on met des Autolib' ça contribue également, quand on travaille avec le Territoire, parce qu'il y a une délégation du Territoire sur le réseau de bus, pour qu'il s'améliore, qu'il soit plus fréquent, qu'il desserve les quartiers un peu moins desservis, etc, avec une meilleure fréquence, tout cela contribue largement au développement durable.

Donc je pense qu'il ne faut pas réduire le développement durable au vélo, même si sur ce sujet on travaille également. Nous avons un plan des aménagements cyclables qui se déploie peu à peu, et qui progresse, qui va d'ailleurs encore progresser dans les six mois à venir, il va y avoir un certain nombre de nouveaux aménagements sur les rues entre autres du centre-ville qui sont assez passantes. On développe également les stationnements vélos qui permettent de mieux développer l'usage du vélo.

Je pense que c'est quand même très global en matière de mobilité et de tout ce qui peut être fait pour améliorer les circulations piétonne, vélo et limiter la voiture, en tout cas les vitesses entre autres puisqu'on sait que la vitesse aussi contribue à la pollution et là on va dans le bon sens, dans le sens du développement durable.

Mme BERGEROL : Bonsoir à tous. Je n'ai pas bien compris Mme Delpech, vous disiez que le Conseil départemental avait fait 2 M€ d'économies sur les personnes âgées ? Je pense que c'est totalement faux, le budget pour les personnes âgées du Département est d'environ 170 M€, il n'a absolument pas baissé cette année.

Alors en ce qui concerne le Pass Navigo, la totale gratuité en effet a été revue pour un certain nombre de catégories, qui étaient les anciens combattants et veuves d'anciens combattants, on leur demande 25 € par an alors que c'est un Pass qui coûte 770 €. On s'engage, bien sûr le Président et tous les élus se sont engagés à faire des dérogations au cas

où ces 25 € par an mettraient en difficultés certaines personnes. A ce jour nous n'avons pas eu de demandes mais je réitère l'information que l'on peut faire des dérogations. L'idée était plutôt que si l'on participe un petit peu on va se servir du Pass Navigo alors que certaines personnes le demandaient et s'en servaient très peu, voire jamais, alors que le Département, lui, payait les 770 € par an.

Je voulais dire aussi sur les manifestations pour les séniors que ces listes se sont constituées au fil des années. Bien sûr qu'à un moment donné les listes électorales existent, on n'a pas d'autres listes, il n'y a pas de listes pour tout, mais au fil des années ces manifestations sont connues, il y a des articles dans le bulletin municipal, toutes les associations, tous les bénéficiaires du CCAS sont au courant, donc cette liste s'est enrichie et ces manifestations sont ouvertes à tous les séniors. Les conditions, c'est des conditions d'âge et uniquement d'âge.

M. LEGRAND : M. Feuillade, il me semble que vous faites partie du conseil d'administration d'Antony Habitat, vous y étiez mardi, nous commençons la réhabilitation des tours B1, B2, B3. Nous avons fait Lavoisier il y a trois ans, complètement, en réhabilitation. Nous avons changé les fenêtres sur pas mal de résidences, sur le Moulin, sur Jeanne D'Arc, sur Mounié. Nous avons commencé aussi l'étanchéité avec isolation sur la Tamise et le Danube, toutes les résidences construites, je vais les citer : Croix de Berny, Tourvoie, Harmony, Bas Graviers, pour la remise aux normes, ce sont des résidences en BBC, donc en basse consommation, donc voyez qu'on fait quand même beaucoup de choses en isolation sur Antony Habitat.

M. FEUILLADE : Si vous le permettez, je voudrais faire une réponse : d'abord je suis étonné, je crois que c'est la première fois que j'entends le Président de Antony Habitat intervenir sur le logement social dans la ville, ça fait plaisir.... mais j'allais dans votre sens : Je vous dis qu'il faut faire

plus ! D'abord j'ai dit qu'il fallait construire davantage, vous avez bien entendu ce que j'ai dit ? Vous en construisez 60 d'ici 2022 ou 2024, 60 logements...

Mme HAGEL : Non, 90.

M. FEUILLADE : Non, 60 ! ... Parce que les autres, c'est en remplacement de ceux qui sont démolis.

Mme HAGEL : D'accord.

M. FEUILLADE : Donc 60 d'ici 2022- 2024. Moi, je dis qu'il faut en faire plus, parce que nous avons 1200 demandeurs de logement. Il y a 2.000 demandeurs de logement, 1.200 Antoniens dont 200 qui demandent des échanges. Ok ? Et moi ce que je dis, c'est qu'il faut faire plus ! Il faut faire plus pour permettre aux locataires de baisser les charges, et je ne dis pas que vous ne faites pas, je vous ai même rendu hommage... Vous faites référence à ce qui s'est passé au conseil d'administration, je vous ai presque rendu hommage et je n'ai pas voté contre le budget. C'est la deuxième année que je ne vote pas contre, je m'abstiens parce qu'effectivement vous faites des efforts, je l'ai dit, il y a des efforts qui sont faits et qu'il faut poursuivre. Il faut aller au-delà de ce que vous faites, mais ne me faites pas dire ce que je ne dis pas. Je dis il faut faire plus, il faut faire mieux et on a besoin de réhabilitations, et on a besoin de constructions.

Mme HAGEL : Et on a besoin de réhabilitation dans les équipements communaux, la mairie notamment...

M. le Maire : Lesquels ?

Mme HAGEL : C'est une passoire à énergie ...

M. le Maire : D'accord mais il n'y a pas assez de travaux actuellement à la mairie, vous trouvez ? On n'arrête pas !

Mme HAGEL : Oui, il y a beaucoup de travaux, on ne dit pas le contraire, mais sur le plan énergétique, il y a vraiment un problème.

M. le Maire : Oui. On va le faire. C'est vrai, il y a un vrai besoin et on va s'y attacher. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Mme SCHLIENGER : Juste pour préciser pour la qualité des repas fournis dans les crèches que l'on a des fruits de première catégorie, des viandes Label Rouge, des produits qui sont en denrées brutes, il y a une préparation sur place qui est faite, ce qui n'est pas le cas dans toutes les crèches où des fois ce sont des repas froids déjà tout prêts, cela permet vraiment d'avoir des repas très qualitatifs, et puis aussi qui s'adaptent à l'enfant, à son évolution, alors l'introduction de certains fruits ou pas, des morceaux, des bouillies, je vous passe les détails en cas d'épidémie de gastro, on va éviter les soupes par exemple, c'est adapté au cas par cas, à chaque enfant, et c'est très qualitatif même si ce n'est pas du bio. Après vous dites qu'on est de plus en plus à Antony en train de faire de l'accueil privé ou associatif...

Mme HAGEL : Vous déléguez.

Mme SCHLIENGER : On délègue, on fait de plus en plus : une crèche ouverte il y a un an, 30 places de plus sur Pajeaud très prochainement, des travaux sur quatre crèches en deux ans !

Mme HAGEL : Les 30 places de plus sur Pajeaud, c'est vrai, mais quand même ce sont des structures privées.

Mme SCHLIENGER : Bien sûr mais on les subventionne, on les subventionne enfin !

M. le Maire : Non, pas privées.

Mme HAGEL : Comment non ? Ce ne sont pas des structures privées, Monsieur le Maire ?

Mme SCHLIENGER : Non, ce sont des structures associatives subventionnées par la ville...

Mme HAGEL : Oui, par la CAF. Et c'est le même coût pour les parents, on est d'accord.

Mme SCHLIENGER : Vous ne ferez pas croire que la Ville se désinvestit en termes de Petite Enfance quand je vous dis qu'il y a quatre crèches rénovées en deux ans, alors effectivement ce n'est pas une création de places mais ça compte !

Mme HAGEL : Mme Schlienger, je n'ai jamais dit que la ville se désinvestissait en matière de Petite Enfance, j'ai dit le contraire !

Mme SCHLIENGER : Oui mais quand vous dites qu'on délègue, c'est faux ! On ne délègue pas, il y en a plus parce qu'on leur offre un site sur Pajeaud qui est complètement adapté, ce ne sont pas les crèches privées qui ont construit ça, c'est la Ville qui a proposé le projet pour que les enfants aient des locaux complètement adaptés à la Petite Enfance, ce n'était pas le cas.

Mme HAGEL : Mais non, elle est ouverte au public.

M. le Maire : Pour ceux qui nous écoutent, je ne peux pas laisser dire que nous déléguons à des crèches privées. Ce n'est pas vrai. Nous avons des crèches qui sont des crèches publiques et des crèches associatives, financées par la ville, qui assurent le service public avec un financement de la Ville.

Mme HAGEL : Et de la CAF.

M. le Maire : Et de la CAF. Qui sont donc des structures associatives mais qui rendent un service public. Ce ne sont pas des crèches privées du tout qui sont à but lucratif.

Mme HAGEL : Même à Pajeaud ?

M. le Maire : Il faut que ceux qui nous écoutent le sachent et ne se troublent pas l'esprit comme vous tentez de le faire, il n'y a pas de crèches privées à Antony dans la Petite Enfance municipale. Il y a des crèches privées inter-entreprises mais il n'y en a pas qui entrent dans le service public municipal de la Petite Enfance.

Mme SCHLIENGER : Et je peux vous dire qu'on est éminemment actifs sur la Ville en termes d'offres de places et la CAF le reconnaît. Et même Caroline Gugenheim, la directrice de la CAF 92, nous écrit par rapport à un contrat Enfance et Jeunesse qui est en cours : « Enfin, s'agissant de l'accroissement de l'offre d'accueil de la ville, il fait l'objet d'un conventionnement spécifique en cours de renouvellement, les montants d'aide au fonctionnement qu'ils prévoient sont en forte hausse », ce n'est pas moi qui le dis, c'est elle, donc ils sont obligés de financer, et elle dit aussi : « ... ce qui nous permet d'accompagner autant que nous le pouvons les efforts que vous poursuivez pour l'Enfance sur Antony ». Donc si la CAF augmente énormément ses subventions, c'est parce qu'on fait des projets très importants sur la ville.

Mme HAGEL : Mais je ne nie pas cette réalité, on n'a jamais nié, et moi j'irai même plus loin...

Mme SCHLIENGER : Non mais vous parliez des structures privées, ce n'est pas le cas.

Mme HAGEL : Je parlais aussi tout à fait de la qualité d'accueil des crèches de la ville.

Mme SCHLIENGER : Alors si on est d'accord, c'est parfait.

Mme HAGEL : On est tout à fait d'accord, je n'ai jamais dit le contraire.

M. le Maire : Merci Mme Hagel. Jean-Yves Le Bourhis ?

M. LE BOURHIS : Bonsoir à tous. Je vais faire comme Mme Hagel : après la Petite Enfance, je parlerai de l'école, et je commencerai par la restauration scolaire : c'est vrai que nous prenons le temps pour renouveler le contrat de restauration scolaire. On a déjà eu deux réunions de concertation pour échanger sur ce qu'il y aura dans le cahier des charges. Effectivement, ce qu'on cherche à proposer, c'est un service public de qualité, avec des denrées de grande qualité. Quand j'entendais ma collègue Stéphanie Schlienger parler de ce qu'il y avait dans les

crèches, on est exactement sur le même niveau d'exigence, avec des denrées Label Rouge, etc.

En ce qui concerne les préoccupations de développement durable, elles existent dans les processus mis en place pour le nettoyage et pour la confection des repas sur la cuisine centrale. C'est vraiment aussi quelque chose de très important.

Dans ce domaine encore, c'est vrai qu'on s'oriente tout à fait sur un objectif supérieur au seul 20% de bio. Lorsque nous avons eu l'occasion d'en parler en commission de l'Education, ou lors de réunions de concertation, nous nous entendions pour dire que plus que l'objectif de 20% bio, il fallait avoir un objectif aussi en terme d'agriculture raisonnée, de circuits courts, de développement durable. Et c'est vrai qu'en ce qui concerne l'ensemble de ce qui entre maintenant dans les aliments considérés comme contribuant au développement durable, on aura un objectif largement supérieur à 20% de bio. On voudrait, dans ce domaine aller vers 40%.

Mme HAGEL : Je vois que M. Le Bourhis n'a pas répondu sur l'autre proposition des parents, de beaucoup de parents et de beaucoup d'associations, sur les problèmes liés au déséquilibre alimentaire des enfants, des adultes aussi, mais c'est plus inquiétant chez les enfants ; les enfants, on le sait, toutes les études le prouvent, quel que soit le milieu, et parce que c'est un problème d'appétence, mangent davantage de viande et de produits gras que de fibres et de légumes. Alors le problème, c'est qu'on sait pertinemment qu'au niveau de la santé, ce n'est pas bon, c'est pour cela que nous avons proposé des repas avec moins d'apport en protéines animales.

M. LE BOURHIS : Oui, vous avez raison, je suis resté au niveau du renouvellement du contrat de restauration. Effectivement nous avons tout à fait conscience qu'il faut proposer aux enfants qui déjeunent à la

cantine une restauration qui leur propose des repas équilibrés ; équilibrés sur le repas lui-même, équilibrés sur la semaine et équilibrés au fil du temps. C'est quelque chose qui nous occupe et on a ces trois objectifs-là bien présents à l'esprit, surtout pour ne créer aucune carence. Il faut bien avoir à l'esprit que la ville propose un peu moins du quart des repas que les enfants prennent dans la semaine ; ces repas-là, il faut qu'ils soient variés, de qualité, et qu'ils soient équilibrés complètement dans tous les apports nécessaires à la santé.

Maintenant sur une période plus longue, de la semaine ou de la quinzaine ou du mois, il est vrai que si l'on pense qu'il est bon de réduire certains aliments carnés, effectivement c'est quelque chose qui existe déjà dans le contrat de restauration actuellement en vigueur et qui sera surement poursuivi sur le prochain.

Mme LEMMET : Pour la micro cogénération, je voulais rassurer Mme Hagel : le processus continue, la procédure d'achat a été un peu longue mais je crois que là, on arrive au terme et donc pour la rentrée prochaine on devrait avoir le système installé et donc voir les résultats à l'issue de l'année scolaire 2017/2018.

En ce qui concerne la rénovation des bâtiments municipaux, tout de même, on ne peut pas dire qu'Antony n'a rien fait, Antony a fait énormément, mais a fait dans un certain ordre, c'est-à-dire que les bâtiments qui étaient les plus dépensiers et pour lesquels on pouvait intervenir à un coût moindre, c'est-à-dire au meilleur rapport qualité/prix, ce qu'on fait tous, y compris chez nous, on va d'abord chercher à boucher la porte ou à fermer la porte qui reste ouverte avant d'aller regarder le petit joint en haut qui ne fonctionne pas, donc on a fait ces efforts et aujourd'hui effectivement il reste la mairie. Mais tout de même, sur les économies d'énergie, la ville d'Antony est très, très en avance sur pas mal de villes et de communes.

M. le Maire : Et puis on a aussi beaucoup démoli et reconstruit, notamment pour les bâtiments sportifs ou culturels.

Alors moi je voudrais conclure maintenant. Le débat a duré une heure exactement, on a commencé à 20h32 et il est 21h30, donc il a duré une heure. Je voudrais commencer par corriger quelques inexactitudes dans les propos que j'ai pu entendre.

On a déjà vu la délégation privée de l'Enfance, de la Petite Enfance, on l'a déjà dit. Vous avez aussi mis en cause les conseils des jeunes...

Mme HAGEL : Je ne l'ai pas mis en cause !

M. le Maire : Non, vous avez dit que c'était le Maire qui dirigeait les débats. Ce n'est pas vrai, je ne parle même plus au conseil des jeunes, je ne parle même plus ! Le débat est organisé maintenant depuis plus d'un an par les jeunes eux-mêmes, avec leur propre modérateur, comme ils disent, donc c'est eux qui dirigent les débats, moi je n'ai pas la parole sauf si on me la donne.

Mme HAGEL : Ce que je veux dire, c'est que l'opposition n'existe pas ...

M. le Maire : Non mais attendez, effectivement l'opposition n'a pas de débat à avoir au conseil des jeunes, les jeunes débattent entre eux, nous, élus de l'exécutif municipal, on ne parle pas sauf quand on nous donne la parole, et ce sont les jeunes qui dirigent eux-mêmes les débats. Voilà ce que je voulais vous dire, pour que tout le monde sache comment fonctionne le conseil des jeunes.

Vous avez parlé d'un comité de quartier. Alors effectivement il n'y a pas de comités de quartier mais il y a des associations de quartier, dans pratiquement tous les quartiers. Dans beaucoup de quartiers, il y a des associations de quartier qui, à la différence des comités de quartier, vivent leur vie librement, sans intervention de la mairie, sans qu'on cherche à les museler, et ces associations organisent toutes seules les fêtes de leur quartier, c'est très agréable, souvent d'ailleurs ils m'invitent

à venir. Ce n'est pas un problème. On n'a pas structuré des comités officiels de quartier mais il y a une masse importante d'associations de quartier qui sont très vivantes et qui organisent des fêtes et nous interpellent sur les problèmes du quartier.

Alors M. Feuillade est inquiet, M. Feuillade vous avez peur qu'on n'atteigne pas les 25% de logements sociaux. Mais on va les atteindre ! C'est en 2025. Nous appliquons la loi. La loi, c'est 2025. Le préfet qui, lui, suit l'évolution de notre marche vers 2025 n'est pas aussi inquiet que vous. Le préfet nous dit : C'est très bien ce que vous faites, on était à 20% en 2014 quand on a commencé, nous sommes maintenant à 21,54%. C'est le chiffre qui vient de nous être communiqué par la préfecture...

Mme HAGEL : Non...

M. le Maire : Si, nous sommes à 21,54%, c'est le chiffre actuel, le chiffre au 1er janvier 2016, même pas 2017, 2016. On est à 21,54. C'est le chiffre officiel. Et on a toutes les chances de dépasser les 22% cette année, vous verrez comment, et de monter ensuite à 25% d'ici 2025. Je n'ai aucun doute là-dessus. Vous êtes inquiet à tort, Monsieur Feuillade, et vous êtes le seul inquiet parce que le préfet, lui, dont c'est le rôle de suivre notre marche vers les 25%, n'est pas inquiet du tout.

Non, ne m'interrompez pas, M. Feuillade, ne m'interrompez pas ! M. Feuillade, vous n'avez pas la parole...

M. FEUILLADE : Eh bien je la prends quand même ! Vous dupez les gens. Non, vous dupez les gens ! Vous comptez les chambres de logements pour les étudiants en remplacement des logements de 4 et 5 pièces que vous supprimez.

M. le Maire : Vous dites n'importe quoi !

M. FEUILLADE : Mais si, c'est vrai !

M. le Maire : Vous dites n'importe quoi, M. Feuillade !

M. FEUILLADE : Combien il y en a ?

M. le Maire : Vous dites n'importe quoi !

M. FEUILLADE : Mais c'est vous qui faites n'importe quoi !

M. le Maire : Je vais conclure maintenant. M. Feuillade dit n'importe quoi, il cherche à se rattraper mais trop tard !

Antony a de la chance. Antony, notre ville, bénéficie d'un cadre de vie agréable et d'une structure harmonieuse de sa population, et ce après 35 ans de gestion par nos équipes successives. Ces deux atouts de base du développement durable, comme l'a dit d'ailleurs Armelle tout à l'heure, qui sont à la fois le côté agréable de la vie et le côté aussi équilibré de la population, ce sont deux atouts indispensables du développement durable. Quand on a une ville qui est à la fois riche et pauvre, très riche et très pauvre, ça ne marche pas. Ce qui marche, c'est notre structure harmonieuse de population et c'est le cadre de vie. Nous voulons les conserver. C'est le sens de la politique que nous menons de longue date et celle qu'a décrite Armelle pendant son exposé, et dans les 27 pages de son rapport. Nous voulons que les habitants d'Antony restent toujours aussi heureux de vivre à Antony. Parce qu'effectivement à Antony, à part l'opposition, il y a quand même beaucoup de gens heureux de vivre ici.

Mme HAGEL : Mais nous aussi !

M. le Maire : Ah, même l'opposition est heureuse !

Mme HAGEL : Mais oui, nous avons beaucoup de chance de vivre ici, mais ce n'est pas pour nous qu'on réagit, c'est pour l'ensemble des Antoniens, il y a une partie des Antoniens pour qui la vie est dure ...

M. le Maire : Mais les Antoniens pour qui la vie est dure sont heureux de vivre à Antony. Parce qu'ailleurs ce serait pire. Et ils veulent rester à Antony. Je n'ai pas vu beaucoup, Jacques Legrand non plus, d'Antoniens d'Antony Habitat qui souhaitent partir.

M. SERIN : Ils ne vont pas à Bagneux !

M. le Maire : Non. Quand il y a une place qui se libère à Antony, il y a énormément de gens qui veulent venir. Y compris d'ailleurs les instituteurs dans les écoles d'Antony, pour chaque poste qui se libère il y a 18 candidats, qui ne sont pas forcément Antoniens mais qui veulent venir à Antony parce qu'ils savent qu'Antony; est une ville heureuse. Donc je comprends votre frustration, chers amis, mais...

Mme HAGEL : On n'est pas frustrés !

M. le Maire : Le débat a duré 1 heure et 4 minutes, je propose qu'on passe maintenant au deuxième point de l'ordre du jour qui est le rapport sur la situation de la ville en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, c'est un nouveau rapport qu'on nous demande et que donc nous vous présentons avec plaisir. Mme Sansy a la parole.

2 - RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA VILLE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

(Rapporteur : Mme SANSY)

Mme SANSY : C'est un document qui est plus court que le premier. Vous savez que de nombreuses études montrent que des disparités parfois importantes persistent entre les hommes et les femmes dans de nombreux domaines, par exemple dans le domaine de l'égalité professionnelle et salariale, mais également dans celui de la précarité, de la pauvreté, de la prise en charge aussi des contraintes domestiques et familiales.

Depuis un peu plus de deux ans maintenant, la loi pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes vise à faire de cette thématique une politique publique qui n'est pas seulement nationale mais aussi territoriale et qu'il convient de décliner selon un certain nombre d'axes, quatre en l'occurrence :

- . Celui tout d'abord de l'égalité professionnelle,

- . Celui de la lutte aussi contre les violences faites aux femmes,
- . Celui de l'accès aux droits tout particulièrement en matière de santé,
- . Et puis celui de la promotion de la parité dans les sphères politique, économique et sociale.

Depuis l'année dernière un décret a rendu nécessaire l'élaboration d'un rapport annuel sur ce sujet, préalablement à la préparation du budget dont nous allons pouvoir discuter ensuite. Ce rapport va mettre en lumière un certain nombre d'actions menées sur le territoire d'Antony et il concerne plus spécifiquement la situation en matière d'égalité qui intéresse le fonctionnement de la collectivité mais aussi les politiques que la ville d'Antony mène sur son territoire.

S'agissant tout d'abord de la politique des ressources humaines de la commune d'Antony, dans le domaine toujours de l'égalité des hommes et des femmes, la situation fait apparaître une population de 854 professionnels parmi lesquels on recense 550 femmes et 304 hommes, ce qui conduit donc à une répartition globale de deux tiers de femmes pour un tiers d'hommes. Cette répartition est très disparate en fonction des filières qui sont concernées, on a des filières qui effectivement vont employer prioritairement des femmes, pour d'autres ce ne sera pas le cas, on va avoir une surreprésentation par exemple de femmes dans les filières administratives ou sociales et médico-sociales, ce qui ne sera pas le cas dans des filières techniques ou des filières sportives à contrario.

Cette répartition vous a été également présentée en fonction d'une pyramide des âges, on voit effectivement qu'on a quelque chose d'assez homogène en termes de pyramide ; et puis des précisions sont également apportées sur la répartition Hommes - Femmes sur les emplois fonctionnels, ce qui permet de mettre en évidence qu'un grand nombre de femmes se voient proposer des postes de chef de service ou de direction, plus généralement donc d'encadrement intermédiaire : on a

49 femmes qui sont actuellement sur ces missions-là pour 29 hommes et on a une répartition très équilibrée au niveau des postes de direction, on est sur du 50/50.

Les disparités principales peuvent concerner l'utilisation du temps partiel, pour lequel on note qu'on a davantage de femmes, on est sur une proportion de 11% qui vont le demander ou le choisir, il n'est pas toujours aisé de connaître et de comprendre les motivations réelles de ces choix-là mais en tout cas on aura davantage de femmes qui vont choisir ou décider de travailler à temps partiel, contre 1% d'hommes sur la commune.

On note également des disparités mais qu'il conviendra de modérer parce qu'un certain nombre de biais n'ont pas été mis en évidence dans le rapport, un certain nombre de disparités concernant les salaires nets mensuels moyens qui sont moins importants pour les femmes que pour les hommes, étant précisé qu'il n'y a pas eu de neutralisation de l'élément de temps partiel, on a eu une discussion dessus, on a choisi de ne pas comparer des éléments d'équivalent temps plein et de maintenir donc le salaire moyen à temps partiel dans une comptabilité qui prenait aussi en compte des salaires à temps plein.

Sur les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de l'égalité des hommes et des femmes, je ne vais pas beaucoup m'attarder parce qu'il y a beaucoup de chiffres, simplement pour indiquer qu'on a souhaité dresser cette année plutôt un état des lieux, une comptabilisation de la manière par exemple dont les filles et les garçons fréquentent les différents équipements qu'on trouve dans la commune, que ce soit les écoles, que ce soit les structures de Petite Enfance, ou les différents lieux qui permettent de pratiquer des activités sportives ou des études sportives, donc là effectivement c'est un domaine pour lequel un certain nombre d'actions sont menées en termes de propositions mais où

l'on se limite aujourd'hui à constater qu'effectivement les filles et les garçons investissent ces lieux, là aussi de manière inégale parce que l'appétence pour les disciplines n'est pas forcément la même : on a davantage de garçons qui ont choisi de faire du judo, même si on recense effectivement un nombre non négligeable de filles inscrites dans cette discipline, on aura plus de filles qui font du roller. Cela se présente un petit peu sous cet aspect-là.

Au total on s'aperçoit qu'on a quand même sur la commune peu de difficultés sur ce sujet-là, mais une attention vive est malgré tout portée sur ce domaine de l'égalité.

Et puis un document qui comme tout document sera perfectible avec les années puisque l'exercice est relativement récent.

Mme CHARRIER : Bonsoir. En approbation de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale et l'égalité professionnelle dans la fonction publique, le décret N° 2015-761 du 24 juin 2015 prescrit, comme Mme Sansy vient de nous le signaler, aux collectivités territoriales de plus de 20.000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes préalablement au débat sur le projet de budget.

Dans ce rapport qui nous est proposé ce soir pour la première fois, comme on vient de le signaler, nous devrions voir déclinée à l'échelon de la commune la politique publique territoriale sur cette question de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Tout d'abord quelques remarques sur les données chiffrées car c'est un rapport qui consiste beaucoup en données chiffrées, exclusivement d'ailleurs, qui permettent de faire l'état des lieux de la commune en matière d'égalité réelle. Pour le personnel communal, nous constatons avec satisfaction que la parité est assurée dans les effectifs du personnel, et même plus puisque Mme Sansy vient de le signaler aussi, il y a 64%

de femmes, et que cette répartition en plus se retrouve dans les différentes catégories hiérarchiques : la fonction publique territoriale à Antony permet donc aux femmes d'exercer leurs compétences et de s'assurer un parcours professionnel valorisant. Pourtant des éléments pondèrent cette satisfaction initiale et nécessitent de s'interroger sur l'interprétation qu'il convient de leur donner ainsi que sur leurs causes.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'emploi à temps partiel : pour les salariés de la commune, toutes catégories de personnel confondues, 11% des femmes travaillent à temps partiel contre seulement 1% des hommes. Pour les Antoniens salariés, 21,8% des femmes sont à temps partiel contre 6,5% des hommes. Ce pourcentage est-il dû au choix des salariés ou est-il imposé par les exigences des services ou des entreprises ? Aucun éclairage n'est apporté sur ce sujet.

Deuxième point qui met aussi en évidence des disparités : c'est le tableau des salaires. Il montre vraiment des inégalités probantes. Dans le tableau récapitulatif des salaires moyens mensuels du personnel communal, toutes catégories confondues, celui des femmes est de 2.394 € contre 3.350 € pour les hommes, soit un écart de 956 € mensuels, ce qui n'est pas rien, vous en conviendrez. Pour l'ensemble des Antoniens le salaire net horaire moyen total est de 17,70 € pour les femmes, contre 22,60 € pour les hommes. Ces chiffres ne font que confirmer l'inégalité salariale entre les hommes et les femmes qu'on trouve partout en France, et qu'on retrouve aussi à Antony.

Si l'on regarde la répartition Femmes/Hommes par filière, on voit d'une manière claire la permanence des idées reçues sur les différences Femmes/Hommes. Il faut faire très attention à ces idées reçues et ne pas les enregistrer comme normales et dire : ça va continuer. Parce qu'en effet, si l'on considère ça comme ça, ça va continuer. Pour ce qui est de l'emploi par exemple, je ne prends que les chiffres particulièrement

révélateurs mais il y en a d'autres : 99% des femmes sont employées dans le domaine social et 98% dans le médico-social alors qu'elles ne sont que 17% dans la police contre 83% des hommes, c'en est presque caricatural.

Pour les activités sportives, et là c'est inquiétant, parce que j'allais dire qu'au niveau des enfants on pourrait penser que les choses changent : la représentation des parents et les présupposés sur les sexes évoluent. Or qu'est-ce qu'on retrouve ? Pour les activités sportives, 115 filles sont inscrites à l'école municipale des sports contre 245 garçons, soit un écart de 130, ce qui est beaucoup vu les chiffres qui sont donnés. Dans le choix des sports, on retrouve encore nettement ces présupposés, par exemple les sports de défense, j'ai regroupé les différents sports de défense, ne sont choisis que par 66 filles contre 185 garçons. Alors on se demande pourquoi les filles ne choisissent pas les sports de défense parce que ce serait très bien ...

Attendez, ... Voyez, voyez comment vous réagissez ? Voilà ! C'est évident.

Mme SANSY : Elles ne les choisissent pas, Madame, parce qu'elles ont le choix.

Mme CHARRIER : Attendez, il y a une éducation au choix aussi, et c'est peut-être ça notre responsabilité. Ne criez pas comme ça, je ne suis pas une féministe à tous crins, complètement engagée dans ces choses-là, mais je pense vraiment qu'il faut y réfléchir. Vous me permettrez de continuer. Merci.

Je ne cite pas d'autres chiffres, ce n'est pas la peine, ils sont probants. L'important est de s'interroger sur ces écarts et de voir ce qu'ils veulent dire et comment y remédier si besoin, ce qui n'est absolument pas fait dans ce rapport.

Pour ce qui est de la culture et des activités de la politique de la Ville, le

rapport est inversé cette fois en faveur des femmes, ce qui doit être aussi questionné. Pourquoi les hommes viennent-ils peu au cinéma ? 25% contre 75% de femmes, ou à la Maison des Arts.

Attendez, ne me faites pas dire que les hommes n'aiment pas la culture ! Pourquoi ne participent-ils pour ainsi dire pas aux actions menées par le centre social et culturel ? L'écart, là, est considérable puisque 90% des participants sont des femmes. Mais les chiffres de ce rapport ne sont ni commentés, ni interrogés, ni interprétés, conditions nécessaires pour dégager des perspectives d'amélioration.

Ce rapport n'est pas complet. Des axes sont mis en évidence, que Mme Sansy a très bien nommés lors de sa présentation, mais ils sont nommés et ils ne sont absolument pas traités. Ils ne sont absolument pas pris en compte. Rien sur la violence faite aux femmes dans le rapport. Rien non plus sur l'accès aux droits, notamment en matière de santé. Je ne dis pas que rien n'est fait, je dis que rien n'est mis dans le rapport. Ce rapport était demandé en juin 2015, vous avez donc eu presque 18 mois pour l'élaborer et il s'avère tout à fait décevant. Il ne correspond qu'à un bilan chiffré que vous livrez brut de tout commentaire. Aucune analyse, aucune visibilité non plus sur les actions mises en place dans la commune. Elles ne sont absolument pas évoquées. Et ce rapport ne débouche sur aucune perspective, il n'envisage aucune préconisation pour améliorer ce bilan et, je cite le quatrième axe, « promouvoir la parité dans les sphères économique, politique et sociale ». Ce rapport intervenant dans le cadre de la préparation du budget, nous aurions aussi attendu les implications budgétaires qui résultent des choix de votre majorité. Or aucune indication n'est fournie en ce sens.

Votre politique en matière d'égalité n'apparaît donc pas ; vous êtes totalement muets sur ce sujet et on peut se demander d'ailleurs s'il existe vraiment à Antony une politique de l'égalité entre les hommes et les

femmes.

M. MEUNIER : Au-delà du satisfecit que l'on peut avoir au regard de la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes en ce qui concerne la politique des ressources humaines de la commune, et aussi au vu des éléments fournis dans ce rapport, l'égalité entre les hommes et les femmes est une thématique essentielle et plus que jamais d'actualité. Un travail important reste néanmoins à réaliser sur le fond et au quotidien comme le démontrent un certain nombre de données mentionnées dans le rapport de la ville.

L'égalité salariale est encore loin d'être atteinte ; ainsi le salaire net horaire moyen est de 17,7 € pour les femmes et de 22,6 € pour les hommes. Le temps partiel est encore largement majoritaire chez les femmes, un temps partiel le plus souvent subi que choisi, ainsi, parmi les salariés à temps partiel, 21,8% sont des femmes, contre simplement 6,2% d'hommes.

Mais l'égalité entre les hommes et les femmes, c'est aussi défendre le respect du droit des femmes et de leur liberté en toutes occasions. Merci.

Mme LE BRIS : J'avais juste une petite question par rapport aussi au rapport précédent : Comme ça a été dit notamment par ma collègue Marité, il y a encore assez peu d'analyses sur les données que vous fournissez mais on peut le comprendre vu que c'était le premier exercice cette année, néanmoins vous dites dans le rapport du développement durable entreprendre une démarche de qualité de vie au travail, et du coup je voudrais savoir si dans ce cadre vous allez justement étudier le prisme Hommes/Femmes puisque ce sont des démarches qui sont adaptées pour mener des plans d'action en faveur de l'égalité professionnelle. Donc est-ce que dans les indicateurs que vous étudierez, vous tiendrez compte de cette dimension ? C'est tout.

Mme DELPECH : Madame Sansy, vous l'avez dit vous-même, il s'agit

d'un premier rapport, il s'agit d'un état des lieux, et vous avez dit qu'il demandait à être amélioré, ce qu'effectivement on peut voir sur ce rapport. Par contre j'aurais quelques éléments à apporter quand même, deux commentaires parce que ce rapport suscite des commentaires :

Pour la répartition des personnels par filière, notre commune est à l'image des données nationales concernant la ségrégation professionnelle des métiers, Marité en a parlé un petit peu. Cette disparité dans les métiers est sans doute à mettre en parallèle avec les disparités des orientations prises par les élèves après la troisième. Sur le plan national par exemple, 79% des élèves en Bac littéraire et en filière professionnelle travail social sont des filles alors que 93% des Baccalauréats sciences et technologies de l'industrie et du développement durable sont des garçons. Dommage que nous n'ayons pas les chiffres pour les lycées d'Antony, des initiatives pourraient être prises lors des forums des métiers par exemple pour promouvoir les filières scientifiques et techniques où se dirigent trop peu de filles.

Toujours concernant le personnel, si la répartition 2 tiers/1 tiers des effectifs Femmes/Hommes se retrouve dans les trois catégories de la fonction publique, dans les postes à responsabilité, par contre, on voit bien une inversion des pourcentages quand on monte dans la hiérarchie au détriment des femmes, même si les postes de direction sont aujourd'hui à égalité, à la direction supérieure il ne reste qu'une femme sur 6 postes. Est-ce lié aux avancements de grade qui sont plus faibles chez les femmes, vous le montrez, est-ce lié à la politique de formation des ressources humaines ?

Cette inégalité se retrouve dans l'inégalité de salaire. Alors j'avais noté 1.000 € de moins mais effectivement vous avez apporté un bémol puisque vous avez considéré les temps partiels également dans cette moyenne...

Mme SANSY : Non...

Mme DELPECH : Ah vous ne les avez pas comptés ? Donc il y a bien 1.000 € de différence entre un homme et une femme ?

Mme SANSY : Non, pas du tout. Quand j'avais posé la question, j'avais demandé de tout ramener à de l'équivalent temps plein de manière qu'on puisse comparer du temps plein avec du temps plein, même si on sait, c'est mentionné dans la page qui précède, que 11% de ces personnes travaillent à temps partiel. Or ici, on a pris les salaires tels qu'ils sont fournis, ce qui a conduit justement à un biais parce qu'on additionne et on divise ensuite du temps plein et du temps partiel. Donc ça accentue un peu plus la situation qu'en réalité.

Mme DELPECH : Oui, d'accord. Merci.

Alors la partie concernant la ville : les chiffres clés sur la ville dans ce rapport pourraient être affinés et donner plus de sens. Par exemple, connaître le nombre de femmes et d'hommes de plus de 18 ans pour les comparer au nombre d'inscrits sur les listes électorales ; connaître le nombre de femmes et d'hommes de moins de 25 ans au chômage quand on sait que le chômage des jeunes est le double de la moyenne présentée ici. Y-a-t-il une disparité selon le sexe ? C'est une question que l'on peut se poser.

Concernant Antony, quant à la représentation des femmes sur l'espace public à Antony, nous avons compté : moins de 3% des rues et des bâtiments publics portent un nom de femme contre 34% pour les hommes. C'est un peu plus que la moyenne nationale qui est à 2%, l'amélioration est de votre ressort.

Vous présentez le bilan de l'école municipale pour les activités sportives sans commentaires et sans propositions pour aller vers plus d'égalité, la différence est grande : deux fois moins de filles que de garçons dans les activités. On voit avec les « bébés judo » que ce sont les parents qui font

la discrimination au départ. Sans commentaires non plus pour les stages multisports où trois fois moins de filles participent. L'année dernière j'étais intervenue à propos des clubs sportifs subventionnés par la Ville en pointant des sports complètement désertés par les filles comme le vélo, le foot et le rugby, quelles initiatives la direction des sports pourrait-elle faire pour inciter les clubs à plus d'égalité ?

Par contre le chapitre des violences faites aux femmes n'est pas abordé dans le rapport. Ce serait intéressant d'avoir les chiffres de la police d'Antony sur le nombre de mains-courantes et de plaintes déposées à ce sujet, les surveiller afin de mener si nécessaire une campagne adaptée. Rappelons qu'en France une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint.

D'autre part, aucune structure adaptée d'aide à ces femmes victimes ne semble être présente à Antony. Dans certaines villes c'est le CCAS qui s'en charge grâce à une formation spécifique des agents municipaux. Le centre le plus proche est à Châtenay, à la Maison de la Justice et du Droit. Pour avoir des données, vous pouvez vous rapprocher de l'observatoire régional des violences faites aux femmes qui est intégré au centre Hubertine Auclert depuis 2013. A ce propos les élus Front de Gauche sont scandalisés par la baisse de subvention à ce centre décidée par Valérie Pécresse et le Conseil régional. En effet c'est un centre de ressources pour l'égalité Hommes/Femmes regroupant plus de 130 membres, associations, collectivités locales et syndicats. Il propose des conseils méthodologiques, des exemples de bonnes pratiques et des formations aux collectivités locales pour concevoir des politiques locales d'égalité Hommes/Femmes.

La Ville pourrait enfin étudier et signer la Charte européenne pour l'égalité des hommes et des femmes dans la vie locale.

Au final, dans ce rapport on apprend peu de choses sur la politique de la

Ville pour favoriser une société égalitaire. Merci.

M. le Maire : Monsieur Feuillade, vous êtes le dernier à parler, je rappelle que vous avez droit à deux interventions par groupe, n'oubliez pas.

M. FEUILLADE : Juste deux points : D'abord une considération générale par rapport aux données du personnel communal. J'ai regardé effectivement avec le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, on voit que nos chiffres pour une ville de 50.000 à 60.000 habitants sont voisins de ce qui se passe ailleurs. Donc le problème est non pas Antonien, le problème est général par rapport au problème de l'emploi féminin...

M. le Maire : Quel problème ?

M. FEUILLADE : L'équilibre, les équilibres. Attendez, je n'ai pas fini...

M. le Maire : Mais qui vous dit qu'il faut un équilibre ?

M. FEUILLADE : Attendez, je n'ai pas terminé ! Donc on a effectivement en gros, dans la fonction publique territoriale, 60% de personnel féminin, 60-64, et environ 40% masculin. Cela tient aussi à la nomenclature des emplois, etc. Dont acte. Moi, j'ai une autre réflexion mais je sais bien qu'elle est plus généraliste : j'entends aujourd'hui, compte tenu de ce constat, 60% environ de personnel féminin dans la fonction publique territoriale, j'entends depuis des mois et des mois des candidats à l'élection présidentielle nous dire qu'ils veulent supprimer entre 200.000 et 500.000 postes, on ne sait plus lequel des deux d'ailleurs y sera ou pas, et ils nous disent : ça sera essentiellement sur la fonction publique territoriale. Conclusion : « On renvoie les bonnes femmes à la maison » ... c'est ce qu'ils disent ! On laisse Pénélope à la maison, voilà !

On laisse Pénélope à la maison, elle continue là-bas, on la renvoie, et on ne la paiera pas !

Alors effectivement, si on suit ces raisonnements-là, qu'est-ce qui se passera dans la fonction publique territoriale ? On va supprimer les

postes essentiellement féminins, les postes qui servent à quoi ? Aux enfants, à l'aide sociale, à la santé, dans les collectivités territoriales mais aussi à l'hospitalière, etc... Et donc il y a là un risque majeur, un risque me semble-t-il majeur, d'un renvoi des femmes, et de la suppression des postes de femmes.

M. le Maire : Ce sont des fantasmes, M. Feuillade ! On ne fermera pas les crèches ! Je prends l'engagement de ne pas fermer les crèches ! Vous fantasmez ! on ne fermera pas les écoles ni les crèches. Mme Sansy va vous répondre.

Mme SANSY : Oui, rapidement : Je voulais vous remercier pour ces remarques qui permettront de nourrir notre réflexion tout au long de l'année en vue de l'élaboration du prochain rapport ; et je voudrais attirer malgré tout votre attention sur le fait que nous avons très justement souhaité être prudents cette année sur la manière dont on pouvait présenter la situation. Prudents parce qu'il est effectivement extrêmement ambitieux de vouloir interpréter ces chiffres et il est extrêmement dangereux également de vouloir effectuer des sur-généralisations. Donc je ne sais pas par exemple pourquoi 11% de femmes et seulement 1% d'hommes choisissent de travailler à temps partiel. Est-ce que c'est un choix complet ? Est-ce que c'est un choix subi ? Quelles sont les motivations profondes et réelles des personnes ? Il y a aussi des gens pour qui c'est un choix éclairé. Et à défaut de pouvoir faire une étude approfondie qui ne se limiterait pas de surcroît à la commune d'Antony parce que M. Feuillade l'a parfaitement souligné, c'est une question qui déborde très largement les limites de notre territoire communal, il ne faut pas sur-généraliser ou interpréter et dire pourquoi ces personnes souhaitent travailler de cette manière-là.

S'agissant des salaires d'autre part, il y a toute une série de biais qui sont introduits de facto dans la manière dont sont calculés et présentés les

salaires. Donc je ne rejoins pas nécessairement votre analyse, en particulier celle de M. Meunier consistant à dire qu'il y a un écart très important entre les salaires des hommes et celui des femmes, il faut savoir qu'aujourd'hui lorsque la commune embauche un homme ou une femme sur un poste P, qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme, le salaire proposé sera exactement le même. Donc on n'est pas sur une procédure de discrimination par rapport au sexe de la personne embauchée. En revanche il est vrai que sur les postes les plus élevés, on n'a actuellement qu'une seule femme contre cinq ou six messieurs, et que cela génère forcément dans les moyennes qui sont présentées des disparités salariales plus importantes qu'elles ne le seraient en réalité. Puisque sur les postes de direction et sur les postes de chef de service en particulier, on a beaucoup plus de femmes que d'hommes qui sont présentées. Donc il est extrêmement compliqué de vouloir à tout prix, à toute force, interpréter ou sur-généraliser les chiffres exposés. C'est aussi ce qui nous a conduits à y passer un petit peu plus de temps peut-être à l'oral pour avoir ce temps d'échange autour de la situation.

Je voulais enfin terminer en disant : attention, c'est vrai qu'on peut s'interroger pourquoi les garçons font plutôt tel type de sports ? Et les filles tel autre type de sports ? Pourquoi l'école municipale des sports attire plus de garçons que de filles ? Je voulais simplement vous dire : attention aussi à cette notion d'égalité qui malgré tout est très mal définie. Il ne faudrait pas que l'égalité devienne liberticide non plus.

M. le Maire : Très bonne conclusion. Effectivement nous sommes pour la liberté et nous prenons les demandes pour le sport ou pour la culture telles qu'elles arrivent. Il n'est pas de question de continger pour assurer l'égalité.

Ce que je voulais vous dire, c'est que dans les résultats au Bac, 60% des mentions Bien et Très bien sont obtenues par des filles. Donc là il n'y a

pas non plus la parité ! Et on ne peut pas l'empêcher, c'est comme ça !
 Passons maintenant au troisième rapport : le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2017, la parole est à Pierre Médan.

I - FINANCES

3- DÉBAT CONCERNANT LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2017

(Rapporteur : M. MÉDAN)

M. MEDAN : Bonsoir à tous. Dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, nous devons présenter le débat d'orientations budgétaires, le fameux DOB. Nous commencerons par évoquer traditionnellement la situation financière de la Ville avant de présenter les grandes orientations. Le rapport est assez riche.

Le contexte financier : il reste toujours marqué comme on l'a déjà rappelé à plusieurs occasions par la baisse de la dotation de l'Etat et par la hausse des sommes versées au titre de la péréquation horizontale en faveur des communes pauvres : le FPIC. Il faut se souvenir qu'en 2010 la DGF était de 13,7 M€, elle n'est plus aujourd'hui que de 8,2 M€ en 2016 et elle devrait s'établir en 2017 à 7,3 M€, soit une perte en 2016 de 5 et en 2017 de 6,4 millions. C'est évidemment considérable, et si l'on ajoute à cette réduction de DGF à partir de 2012 l'augmentation progressive et la montée en puissance du fonds de péréquation qui part de 200.000 en 2012 et qui arrive aujourd'hui en 2017 à 1,8 M€, cela correspond pour la commune à une réduction de ses ressources, en 2016 de 8% et en 2017 d'environ 10% puisque par rapport à cette année 2010 qui est notre base de départ, on perdra en 2017 un peu plus de 8,2 M€. C'est ce qui est indiqué sur ce graphique.

Alors on a déjà eu l'occasion d'en parler, je le dis avant que l'opposition nous fasse la remarque, nous ne présentons pas ces chiffres pour le

plaisir de critiquer le Gouvernement mais bien pour que les concitoyens, les Antoniens, comprennent à quel point il est important de maîtriser les dépenses de fonctionnement face à cette baisse de recettes. C'est dans cet esprit-là qu'on le fait et pas systématiquement pour rappeler le bilan désastreux du Gouvernement.

C'est dans ce contexte plutôt défavorable que nous pouvons observer l'évolution de notre niveau d'épargne. Comme l'indique le graphique, de 2010 à 2016 l'épargne brute s'est maintenue dans une zone qui va de 13,8 M€ au plus bas à 16,8 M€ au plus haut, donc on est dans une zone toujours relativement serrée, étroite, et on voit bien que par rapport à 2015 on remonte. La remontée devrait se confirmer en 2017 aussi avec un autofinancement qui sera, nous l'espérons, nettement supérieur à 14,5. C'est l'objectif de ce graphique que de montrer que de toute façon, dans la période la plus difficile, on a toujours conservé quand même près de 14 M€ d'autofinancement.

Alors dans ce contexte qui est défavorable, nous le disions, comment avons-nous réussi à maintenir l'autofinancement à ce niveau ? On peut retenir trois raisons principales. On pourrait en retenir un peu plus mais j'essaie d'être synthétique :

Première raison qui me semble être très importante : ce sont les efforts au quotidien et la gestion avisée de l'ensemble des services municipaux et de l'équipe évidemment en termes d'organisation, de recrutement, de recherche d'économies, comme on disait à une époque « le dépistage des coûts cachés ». Cela s'est traduit en 2016 par une baisse de 1% des dépenses de fonctionnement. C'est suffisamment rare dans une commune pour que nous le signalions et nous le soulignons. Des baisses dans les dépenses de fonctionnement, c'est quelque chose évidemment qui est rare parce que c'est toujours difficile à faire et il faut un effort soutenu et régulier, ce n'est pas simplement ponctuel, c'est

vraiment régulier pour y arriver.

La deuxième raison est la bonne dynamique des recettes de fonctionnement. Alors qu'il s'agisse des recettes fiscales, qu'il s'agisse des droits de mutation, du produit des services, on note une dynamique intéressante qui effectivement est favorable au maintien de notre capacité d'autofinancement, et cette dynamique se poursuit là encore à peu près régulièrement au fil des années.

La troisième raison est une raison plus financière : il s'agit de la baisse des frais financiers grâce à l'effet conjoint de la faiblesse des taux d'intérêt et d'une gestion efficace de la dette. On peut aujourd'hui, parce que c'est la période, dire que la baisse des taux est un élément important et c'est vrai que les derniers emprunts qui ont été souscrits ont été souscrits à des taux très avantageux : 1,6 ; 1,7, c'est très faible pour des taux de quinze ans. Mais il faut aussi quand même se rappeler tous les emprunts à taux variables qui ont été souscrits dans des périodes où les taux étaient beaucoup plus élevés, et qui aujourd'hui forment un socle très intéressant à cause des taux bas. Et encore une fois, il est facile de dire que c'est uniquement grâce aux taux d'intérêt bas qu'on a des frais financiers faibles mais ce n'est pas vrai ; c'est aussi par rapport aux décisions qui ont été prises dans le passé.

Donc avec la conjonction de ces trois éléments que nous retrouverons sans aucun doute en 2017, grâce à ces trois éléments, Antony va pouvoir poursuivre les investissements, ses investissements, et c'est un programme d'investissements très lourd engagé depuis de nombreuses années. On va pouvoir maintenir la qualité de ses services publics sans augmenter les impôts. C'est un point évidemment très important parce que beaucoup de communes ont depuis ces dernières années augmenté les impôts, ce n'est pas notre cas. Les impôts locaux sont toujours parmi les plus bas en France, et c'est quelque chose évidemment qui est très

important pour les Antoniens.

Nous allons donc maintenir l'offre et la qualité de nos services publics pour l'ensemble des Antoniens, dans tous les secteurs d'activité, et dans tous les quartiers de la ville. Nous nous engageons à faire le maximum pour que les contribuables Antoniens ne subissent pas le poids et la dureté des mesures de l'Etat sur les finances locales. Cela aussi, c'est un élément fondamental : le fait d'avoir un autofinancement nous permet évidemment d'être crédibles dans notre stratégie de financement des investissements mais aussi permet en cas de coup dur ou comme ça s'est produit dans le passé, en cas d'une augmentation ou d'un accroissement de la ponction fiscale de l'Etat, permet d'avoir une sécurité et de ne pas être obligés en tout cas trop vite ou immédiatement de faire des modifications de taux.

En 2017, comme ce fut le cas dans les années précédentes, les investissements concerneront, je le disais à l'instant, tous les éléments que l'on décrit en règle générale lors des précédents DOB, lors du budget primitif, donc il s'agit de la rénovation des bâtiments publics, des écoles évidemment, de la voirie ; il s'agit du soutien aux commerçants, aux artisans, des éléments qui concernent la Petite Enfance, la Jeunesse, la Culture, le Sport ... Je prendrais trop de temps pour détailler ces éléments et je sais aussi que les échanges qui vont suivre combleront sans doute ces points sur lesquels je passe un peu vite. La liste est longue et le rapport détaille tous les axes de nos orientations.

Mais cette année 2017 verra aussi débuter trois opérations d'aménagement urbain d'envergure qui vont contribuer à renforcer l'attractivité d'Antony, tant pour les particuliers que pour les entreprises. Il s'agit, vous le savez, de la Place du Marché, de la ZAC Jean Zay et évidemment du quartier Antonympole. C'est un démarrage plus ou moins rapide, avec des perspectives qui semblent très intéressantes pour les

trois éléments et évidemment le quartier d'Antonyville s'adresse peut-être plus particulièrement aux deux cibles : particuliers et entreprises ; la Place du Marché est davantage tournée évidemment vers l'amélioration du genre de vie à Antony, dans le cœur de ville.

Enfin 2017 verra s'achever trois nouveaux équipements publics : la crèche Pajeaud, le complexe sportif La Fontaine qui est très grand et dont on peut actuellement admirer la structure de l'extérieur ; il comprendra trois salles d'activités, deux gymnases assez grands, et un mur d'escalade digne des plus grands murs français. Je ne suis pas spécialiste mais c'est ce qui se dit puisqu'il est d'une hauteur très importante.

Et enfin le troisième élément : c'est le centre aquatique Pajeaud.

Ces trois équipements seront terminés et inaugurés en 2017 et ils ne doivent pas cacher tous les autres points qui sont développés dans le rapport, dont on parle peut-être moins mais qui sont très importants aussi et sur lesquels peut-être nous allons avoir quelques questions.

Après la culture avec le cinéma qui est un succès incroyable, après la jeunesse avec la ludothèque, après les associations avec Vasarely et la salle du Mont-Blanc, en 2017 effectivement le sport sera à l'honneur. Et je rappellerai pour conclure les paroles de Pierre De Coubertin : « Le sport va chercher la peur pour la dominer, la fatigue pour en triompher, la difficulté pour la vaincre ». Merci.

M. RUFAT : Monsieur le Maire, Monsieur le Rapporteur, j'ai bien aimé que vous passiez rapidement sur tous les détails parce que sinon on ferait comme précédemment de longues discussions :

Sur votre rapport, vous précisez les conditions de l'environnement financier de la ville, on avait déjà eu ce débat la fois dernière et j'ai l'impression que vous occulterez la situation, à savoir que l'environnement financier et administratif de notre ville fait que nous sommes dans un

Territoire, et que les décisions du Territoire vont jouer, vont peser sur les choix de notre ville, les transferts de compétences, on entend parler de décisions, de réflexions sur ce point, d'équipements culturels, cinémas, médiathèques qui sont susceptibles de changer de responsabilités, cela fait partie de l'environnement, des projections, et je trouve assez dommage que vous n'en parliez pas. Il n'y avait pas longtemps, on avait droit à des prévisions sur les taux du franc suisse, du yen, du dollar, vous étiez assez férus, et là on ne sait pas du tout ce qui va se passer sur les finances communales, si ces équipements sont transférés. Je trouve cela dommage.

Et je trouve que le débat est un peu faussé lorsqu'on n'a pas la totalité des informations. Monsieur le Maire, vous êtes chargé des finances au Territoire, je suppose que vous avez un minimum réfléchi aux différentes hypothèses et vous auriez pu nous en faire part et pas seulement nous parler des évolutions du fonds de péréquation ou de la dotation générale de fonctionnement. Ce point-là est dommage.

Et toujours dans les critiques, quand vous parlez des réalisations, vous mélangez ce qui est purement communal, la fosse de plongée, et ce qui est un peu moins communal, le gymnase La Fontaine, c'est en partie départemental. Vous ne pouvez pas dire non, c'est en partie départemental.

M. le Maire : Le Département participe à l'opération mais c'est la Ville qui la conduit.

M. RUFAT : D'accord mais....

M. SERIN : Cela change quoi ?

M. RUFAT : Cela change que l'on est dans le DOB de la ville et quand vous dites que la ville fait des choses et qu'une partie n'est pas du ressort de la ville, je le souligne, ça me paraît normal.

M. SERIN : Ce n'est pas important pour les Antoniens.

M. RUFAT : C'est important qu'il y ait des subventions du Département, de la Région, de l'Etat, il manque les subventions de l'Europe dans nos débats, c'est dommage, c'est anormal, et donc je dis que ces réalisations-là ne sont pas faites uniquement avec les subventions de la Ville.

M. le Maire : Heureusement !

M. RUFAT : Comme pour la fosse de plongée, un des problèmes qu'on vous avait dit au départ, c'était que cet équipement-là était un équipement sportif indéniablement utile compte tenu de la géographie, mais le faire porter uniquement par les finances de la Ville, nous trouvions que c'était une mauvaise idée.

M. le Maire : Nous avons eu des subventions: 1,5 M€ du Département et de 700.000 € du Centre national de développement du sport.

M. RUFAT : Comme quoi le Gouvernement parfois peut donner de bonnes choses.

M. le Maire : Ce n'est pas le Gouvernement.

M. RUFAT : C'est le ministère.

M. le Maire : C'est la qualité du projet qui a fait cela.

M. RUFAT : Et heureusement que vous trouvez des subventions, ce qui n'était pas évident au départ et c'est pour cela qu'on avait critiqué sur le financement.

M. le Maire : Pour nous c'était évident et c'est pour cela qu'on l'a choisi.

M. RUFAT : C'était évident. Quand on a vu les premiers chiffres avec des erreurs de calculs monstrueuses, ce n'était pas aussi évident.

M. le Maire : Mais non !

M. RUFAT : Sur la dotation globale de fonctionnement, on a déjà eu l'occasion de le dire : cette DGF n'est pas un dû ou une gentillesse accordée par l'Etat à la Ville, c'est la compensation de transferts de charges qui ont été faits, et l'Etat se désengage. Ce n'est pas nouveau,

ça vient de loin, ça s'accélère et ce n'est pas bien, je ne pense pas que ça va s'arrêter demain, donc on peut continuer de critiquer mais ça va se poursuivre et ce n'est pas une bonne chose. Je pense que le désengagement de l'Etat sur ce point-là est une mauvaise décision parce que ce ne sont pas les villes qui creusent, on le sait, tout le déficit. Mais cela va continuer.

Ceci étant, l'Etat n'a pas toujours été un mauvais partenaire pour la Ville. On a parlé des subventions, l'année dernière vous avez bénéficié du fonds de soutien aux emprunts structurés qui nous a permis de nous dégager enfin de deux ou trois des emprunts structurés, vous empruntez à des taux plus intéressants et cela diminue nos charges financières, vous dites que c'est un des trois leviers qui facilitent le maintien ou la contention des dépenses de fonctionnement de 1 M€ de frais financiers, 1 M€ qui va continuer. Donc là-dessus, l'Etat est parfois un bon partenaire.

Il l'est aussi lorsque par le truchement du Ministère de l'Enseignement Supérieur, le Département acquiert à un prix d'ami les terrains universitaires de la rue Pajeaud, il les re-cède ensuite à bon prix à la Ville, ce qui permet aussi de faire une opération relativement intéressante en termes de millions d'euros dont on a parlé tout à l'heure. A tel point d'ailleurs que vous vous êtes repris sur la vente puisque vous avez fini par accepter de faire une ristourne de 2 M€ au promoteur, Vinci à l'époque, comme quoi vous aviez la marge suffisante, les caisses de la Ville ne sont pas en péril comme l'a expliqué Monsieur Médan.

C'est dommage, Monsieur le Maire, que cet argent-là n'ait pas été utilisé pour acquérir des logements sociaux cédés ensuite à des associations d'aide à l'insertion, le programme s'étant arrêté il y a deux ou trois ans, il n'y a plus de nouveauté depuis alors que j'avais cru comprendre qu'il devait se poursuivre.

Alors vous dites trois leviers, on vient de parler d'un des leviers de la baisse des frais financiers, il y a celui de la « gestion avisée », ce sont vos termes, celui de la chasse aux mauvaises dépenses finalement ; c'est aussi la situation héritée de vos prédécesseurs si vous avez eu cette possibilité-là, il y avait eu auparavant des facilités de gestion qui vous ont permis de faire tout ce travail quotidien, je suis d'accord avec vous, c'est un travail compliqué qui doit être mené de manière régulière et soutenue pour maintenir et réduire les dépenses de gestion et rationaliser les coûts.

Mais on a l'impression que vous arrivez au bout de cette logique. Cela fera partie du débat. On a cette impression quand en parallèle, dans votre rapport, vous dites qu'il y a une baisse des effectifs, moins 33 Equivalents Temps Plein, et on se dit qu'on commence à arriver à l'os quand vous allez fermer la halte-jeux Pomme de Reinette, et que vous allez laisser sans solution de proximité les familles de ce quartier. Il y a un hiatus d'un an, je ne vois pas comment vous passez de cette façon.

Sur ces trois leviers, donc, on n'a pas cité de recettes dynamiques. On sait bien que ce n'est plus l'augmentation du taux d'impôt, vous l'avez augmenté une fois et c'est tout ; c'est aussi l'augmentation des bases votée par le Parlement, c'est l'arrivée de nouveaux arrivants, de nouvelles entreprises qui arrivent ; c'est aussi les tarifs municipaux payés par les usagers.

Alors Monsieur le Maire, on vous a déjà dit que la réforme que vous avez choisie il y a huit ou neuf ans d'abolir les quotients familiaux était une bonne décision, on peut recommencer, parfois vous avez du mal à entendre mais ça avait été une bonne décision, intelligente, de retirer ce système d'échelle avec des seuils qui étaient extrêmement préjudiciables pour les familles ; et de choisir le taux d'effort qui permet au moins une évolution continue comme la Caisse d'Allocations Familiales le fait dans

les crèches.

Mais cette mesure est restée partielle. Outre qu'elle ne s'applique pas à toutes les activités, là on en a cité plusieurs au cours des débats, activités scientifiques, ludiques, culturelles, etc, vous avez maintenu encore un seul seuil : le premier seuil, le plus bas, celui qui est le plus inique parce qu'il touche les familles les plus démunies.

Comme on le dit à chaque fois mais ça n'a pas l'air de vous émouvoir, on fait une proposition cette année, le groupe Antony Avec Vous vous fait une proposition : Monsieur le Maire, compte tenu de la dynamique des déséquilibres qu'on a bien saisis, compte tenu de votre logique qui existe entre le contribuable et l'utilisateur, nous pensons qu'à enveloppe égale, c'est-à-dire sans augmenter la pression sur le contribuable, ou sans augmenter la pression sur les usagers, cette grille tarifaire telle qu'elle est conçue aujourd'hui peut être revue, aménagée pour introduire plus de justice sociale dans la répartition.

Il y a plusieurs pistes possibles : on peut revoir le plancher, on peut revoir le plafond, on peut revoir le taux de progressivité, on peut introduire un nouveau seuil pour les familles monoparentales, on peut avoir un mixte de tout cela, il peut y avoir plusieurs solutions, et je pense pour ne pas vous heurter, pour que vous ne puissiez pas nous dire qu'on veut la gratuité, qu'on ne veut pas faire payer ceci ou cela, je pense qu'il est temps, Monsieur le Maire, après toutes ces années, de réunir la mission municipale d'information et d'évaluation qui avait été créée, de la renouveler et de réfléchir ensemble avec les chiffres révolus depuis six ou sept ans d'application de cette grille, il serait temps de les revoir et d'améliorer, donner plus de justice sociale dans ces tarifs sans obérer les autres politiques dont on a parlé tout à l'heure concernant les impôts, et que ça grandirait le dialogue qui est nécessaire pour que les citoyens reconnaissent, se reconnaissent dans leurs élus.

M. MEUNIER : Des orientations budgétaires qui, en ce qui concerne la situation financière de la Ville, s'inscrivent pour partie dans un cadre contraint par l'Etat avec la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement : Moins 6,4 M€ entre 2010 et cette année, mesure qui traduit l'alignement sur les politiques voulues et menées par les politiques européennes et qui grève les capacités d'investissement des collectivités locales.

Parmi les contraintes imposées par l'Etat sur le budget de la Ville, vous mentionnez également le dispositif de péréquation horizontale entre les communes. S'il est vrai que la contribution de la ville d'Antony à ce fonds est en augmentation progressive depuis 2012, sa philosophie n'a rien à voir avec la baisse des dotations globales aux collectivités territoriales puisqu'il s'agit d'un dispositif essentiel de solidarité entre communes.

Par ailleurs, vous vous gardez bien de mentionner la hausse systématique chaque année des tarifs municipaux, véritable impôt déguisé.

Sur les orientations budgétaires proprement dites, en ce qui concerne la réalisation du programme de construction de nouveaux équipements publics, figure toujours la réalisation d'une fosse de plongée par la Ville dans le Centre Aquatique Pajeaud. Je persiste à penser que si cette fosse de plongée était nécessaire dans le sud des Hauts-de-Seine, ce n'est pas à la Ville de prendre en charge financièrement, dans sa plus grande partie, sa réalisation, mais à l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris, ou au Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Par contre, vous n'envisagez toujours pas de réaliser la moindre maison de quartier ni de rouvrir les mairies annexes, ce alors que de plus en plus de services publics désertent notre ville : la CPAM, la C.A.F., l'Agence SNCF, la Poste du quartier La Fontaine. Une situation des plus

regrettables bien que là aussi, c'est la conséquence des politiques mises en œuvre par l'Union européenne et appliquées par le Gouvernement.

En ce qui concerne la mise en œuvre d'opérations d'aménagement : sur l'aménagement de la Place du Marché, une concertation s'est inscrite dans un cadre contraint avec un questionnaire sur internet fermé ; l'aménagement de cette place aurait très bien pu prévoir la reconstruction du théâtre Firmin Gémier sur son emplacement d'origine, ce qui aurait permis de créer une synergie culturelle avec le cinéma Le Sélect, la transformation de notre Syndicat d'Initiative en un lieu de vie.

Sur la réalisation de la ZAC Jean Zay, là aussi et alors que l'on manque cruellement de logement étudiant en Ile de France à des prix abordables, je persiste à penser que l'on aurait très bien pu réhabiliter les bâtiments de la Résidence Universitaire d'Antony existants et reconstruire ceux démolis. Ce qui n'empêchait pas de réaliser quelques logements privés et des équipements publics.

Sur Antonympole, votre projet s'inscrit dans la philosophie de la Métropole du Grand Paris, et plus généralement dans celle voulue par le Gouvernement avec la réforme territoriale consistant à mettre en concurrence nos territoires entre eux. Votre objectif avoué est bien d'attirer des entreprises de haute technologie en lien avec le pôle de Saclay. Cette philosophie de l'aménagement du territoire, je la conteste.

En ce qui concerne le logement, je regrette que les seuls programmes de construction de logements sociaux prévus ne servent qu'à compenser ceux que vous prévoyez de démolir avec la Tour du 8 rue Scherrer ; une Tour qui aurait très bien pu être réhabilitée conformément aux engagements que vous aviez pris en 2011, je vous le rappelle. Merci.

M. le Maire : Qui d'autre souhaite intervenir ?

Mme DELPECH : Encore une fois, Monsieur Médan, nous avons droit dans ce rapport à vos litanies contre les baisses de dotations de l'Etat

contre lesquelles le Front de Gauche s'est toujours battu. Mais pas pour les mêmes raisons : vous pour des raisons politiciennes car vous êtes d'accord avec la politique d'austérité dictée par la Commission européenne, elle-même sous la coupe des marchés financiers et des grands Groupes.

La meilleure preuve est le programme de votre candidat aujourd'hui, quel qu'il soit demain d'ailleurs, des centaines de milliers de fonctionnaires en moins, ce sera encore moins de services publics en prétextant la dette. La dette est une arnaque qui devient de plus en plus évidente. Sans évasion fiscale, il n'y aurait pas de dette, c'est la conclusion du Sénateur Eric Bocquet, Rapporteur de la Commission d'enquête sénatoriale sur l'évasion des capitaux et actifs hors de France. Le rapport est en ligne sur le site du Sénat où vous pouvez lire son livre « Sans domicile fixe ».

Oui, les baisses de dotations ne sont pas acceptables, et si l'on en fait le cumul sur Antony depuis sept ans, on arrive à presque 19 M€ qui auraient pu servir directement à la population sous forme de blocage des tarifs municipaux, de solidarités nouvelles, de renforcement du service public.

Pour nous, ces 19 M€ n'auront pas servi, contrairement à vos affirmations, aux affirmations de la droite et du gouvernement socialiste, à assainir les finances publiques mas à alimenter les CICE et autres cadeaux du CAC 40 sans aucune contrepartie pour l'emploi.

Si l'on cumule à présent les charges financières sur la même période, on arrive au chiffre astronomique de 23 M€ qui sont allés directement dans la poche des banques. Quand on sait qu'elles-mêmes empruntent à des taux zéro ou moins, ça fait une belle culbute. Je l'ai déjà dit ici : il y a urgence à créer un véritable pôle public bancaire autour de la Caisse des Dépôts et Consignations de la Banque Publique d'Investissement, de la Banque Postale, des banques mutualistes avec nationalisation de la

Société Générale et de BNP Paribas.

Si de plus on cumule toujours sur la même période baisse des dotations et charges financières, on dépasse 42 M€, c'est-à-dire nettement plus que ceux que les impôts communaux rapportent en une année, et six à sept fois plus que le coût de la péréquation que vous fustigez. En effet, vous persistez à additionner baisse des dotations et péréquation, c'est un non-sens, je l'ai déjà dit, l'une est le fait de la politique d'austérité, l'autre est une mesure de solidarité entre collectivités.

Parlant de la masse salariale, vous dites que « la ville subit les effets de la revalorisation du point d'indice », ce sont les personnels qui ont subi, suite au gel du point d'indice décidé par Sarkozy et aux insuffisantes revalorisations depuis quinze ans, une perte de leur pouvoir d'achat de 15% que cette revalorisation ne rattrapera pas. Ce n'est donc pas comme vous le dites une mesure coûteuse et électoraliste, et à titre d'exemple une ATSEM catégorie C touchera aujourd'hui, puisque la deuxième revalorisation date d'hier, 10 € de plus par mois, et les agents de catégorie B 15 € nets.

Quant aux orientations budgétaires, pas d'augmentation des impôts locaux, certes, mais une augmentation annuelle de nombreux tarifs municipaux à des taux supérieurs à ceux de l'inflation.

Pas de nouveautés en ce qui concerne les travaux sauf que votre présentation, qui mélange travaux finis, travaux en cours et travaux à venir, donne l'illusion d'une quantité énorme d'investissements à Antony.

Je voudrais juste souligner quatre points sur les orientations budgétaires : comme mon collègue Pierre Rufat vient de le dire, les travaux des deux crèches La Comptine et la fermeture de Pomme de Reinette sans raison sérieuse que celle de faire des économies, priveront tout un quartier de lieux d'accueil pour la Petite Enfance dans ce quartier où beaucoup de familles sont en difficultés. Cette fermeture pour nous ne se justifie pas,

au contraire le fonctionnement de cette halte-jeux gagnerait à évoluer pour répondre aux besoins réels des familles.

La rénovation de la Résidence Renaître, qui est vraiment progressive, dure depuis déjà plus d'un an, génère beaucoup de bruit et de poussière pour des personnes fragilisées, quand seront-ils terminés ?

Le Centre social et culturel ainsi que la mise en place du démarrage du Conseil Citoyen sont de vrais « plus » pour le quartier du Noyer Doré et on ne peut que souhaiter leur réussite.

Concernant la santé, enfin, de nombreux Antoniens se plaignent des dépassements d'honoraires demandés par l'hôpital privé d'Antony et pratiqués par de nombreux médecins spécialistes. D'autre part, le Centre de santé de La Croix-Rouge est tellement sollicité que des Antoniens sont obligés d'aller se soigner dans d'autres villes. Nous réitérons notre demande de création d'une Maison de Santé regroupant professions paramédicales et médicales conventionnées de secteur I.

Donc mon vote sera contre vos orientations.

M. le Maire : C'est un débat, on ne vote pas, mais vous verrez cela pour le budget dans deux mois. Pierre Médan va vous répondre.

M. MEDAN : Je partagerai sans doute les réponses avec Monsieur le Maire : Madame Delpech, je vais vous dire franchement : votre discours, qui est un peu à l'image de votre candidat, puisque vous avez parlé du mien, me montre que vous ne comprenez pas le fonctionnement de l'économie et pour moi, votre discours est dangereux. Il y a bien une différence entre le vôtre et le nôtre, par exemple quand vous dites que le CICE, ce sont des milliards qui ont été donnés aux entreprises sans aucune contrepartie, qu'est-ce que vous en savez ? Est-ce que le chômage n'aurait pas été encore plus grand s'il n'y avait pas eu le CICE ? Est-ce que vous le savez, ça ? Ce que vous dites est trop facile et les candidats que vous soutenez font exactement la même chose : ils

vendent du vent et ils le vendent bien, c'est là où ils sont forts mais pour moi, c'est quelque chose de dangereux d'aller dans cette direction, et encore une fois quand vous dites pour continuer qu'à Antony il y a une illusion d'investissements, je pense que ça a fait rire beaucoup de gens car depuis des années, nous avons des dizaines de millions chaque année qui sont investis, mais je vous laisse vos propos : nous vivons dans une illusion, nous sommes des magiciens d'investissements.

De la même façon quand vous dites que la dette est une « arnaque ». On va dire qu'on va la supprimer et comme ça, croyez-moi, quand on aura supprimé la dette de l'Etat puisque vous parliez de celle-là, on va nous prêter, les gens vont courir pour nous prêter ! Et malheureusement l'Etat, contrairement à nous, a besoin de s'endetter pour payer des gens que vous aimez : les fonctionnaires. Je suis fonctionnaire, donc je ne critique pas les fonctionnaires.

Encore une fois c'est facile, c'est gratuit, ça ne coûte pas cher, et ça peut attraper quelques personnes qui vont voter le dimanche.

Monsieur Meunier, Madame Delpech, moins Monsieur Rufat mais quand même, vous avez parfois dit à peu près la même chose : les tarifs municipaux sont des impôts déguisés. Bon sang, combien de fois faudrait-il vous répéter que ce n'est pas le cas ? Tu ne l'as peut-être pas dit cette fois-ci, Pierre, mais tu l'as dit de temps en temps, mais c'est moins marqué généralement. Les impôts sont payés par toute la population, les tarifs municipaux sont payés par ceux qui utilisent le service, les familles avec les enfants effectivement mais quand une famille inscrit son enfant à un sport, on ne fait pas payer les seniors, c'est toute la différence. Il faut arrêter ce discours !

Concernant la proposition de Pierre Rufat sur les tarifs, je vous remercie de reconnaître que la réforme que nous avons menée en 2008-2009 est une bonne réforme, vous proposez de revoir les modalités et d'ajuster la

grille, les tarifs, etc, oui, pourquoi pas, on peut réfléchir à des améliorations, personnellement je n'y vois pas d'inconvénient dans la mesure où il y a quand même un élément à prendre en compte : c'est le fait que ces grilles et ce taux d'effort ont été dernièrement élargis à d'autres tarifs. Donc contrairement à ce que vous avez dit, on n'est pas restés immobiles depuis 2008 – 2009, on a évolué et on a englobé dans cette grille de nouveaux tarifs.

Voilà ce que je voulais dire, et pour conclure sur votre intervention qui allait dans le sens que vous avez proposé, on pourra éventuellement réfléchir sur ces sept ou huit années de fonctionnement, ça ne me paraît pas de toute façon une mauvaise chose.

M. VOULDOUKIS : Deux mots pour Madame Delpech parce que tous les ans nous avons cette demande récurrente concernant une Maison de Santé à Antony : Antony bénéficie d'une situation plus que favorable à l'égard de sa santé. Concernant les médecins spécialistes, nous avons plus de 80% de secteur 1 sur la ville d'Antony, nous sommes à plus de la moyenne au niveau du secteur 2 ; concernant notre Centre de Santé Croix-Rouge, plus de 5 cabinets de fauteuils dentaires et plus de 5 spécialités médicales exercées à plein temps, moi j'ai des échos plutôt positifs sur le fonctionnement de cet établissement qui complète de manière générale cette densité médicale dans notre ville.

Concernant les dépassements d'honoraires à l'hôpital privé d'Antony, je suis très vigilant et croyez bien que je vais encore regarder cette question mais je n'ai pas les mêmes échos que vous.

M. le Maire : Je vais donc conclure le débat qui a duré presque une heure : j'ai observé que Monsieur Meunier et Monsieur Rufat n'avaient pas les mêmes positions du tout, c'est normal : Monsieur Meunier conteste pratiquement toutes nos réalisations, notamment la Place du Marché où il veut faire revenir le théâtre et par conséquent il supprime la

place, et il veut revenir à la vieille RUA; sur ce sujet, Monsieur Meunier est resté à la position traditionnelle qui était la sienne jusqu'à présent. Monsieur Rufat, par contre, n'a pas trouvé grand-chose à redire à nos orientations. Ce qui me convient parfaitement bien sûr car les orientations que nous avons sont celles qui répondent aux aspirations de la population. Donc c'est normal que vous ne trouviez rien à redire car vous vous mettriez en difficultés avec la population.

J'ai quand même trouvé quelques incongruités dans ce que vous avez dit mais pas grand-chose : sur la halte-jeux Pomme de Reinette, sa fermeture répond à une rationalisation de l'offre de places de crèches au Noyer Doré et non pas à des raisons financières, ne le croyez pas. La rationalisation en soi apporte des économies mais ce n'est pas pour ça qu'on a supprimé Pomme de Reinette, c'est dans le cadre d'une réorganisation de l'offre de la Petite Enfance dans le quartier du Noyer Doré.

Et je suis tout à fait d'accord pour entamer une réflexion sur le taux d'effort, je ne suis pas certain qu'elle aboutira à beaucoup de changements car je ne vois pas en quoi on peut beaucoup améliorer mais si on peut l'améliorer, on l'améliorera, je suis d'accord.

Mme HAGEL : Je pense qu'il y a vraiment un problème : c'est l'inexistence d'un taux pour les familles monoparentales, la situation est très particulière pour les familles monoparentales, on sait très bien que c'est beaucoup plus compliqué de gérer un budget dans ces conditions-là, et je suis assez étonnée car dans toutes les villes du département, cela existe.

M. le Maire : On va voir, je suis d'accord pour y réfléchir. Mais jusqu'à présent je ne vous avais pas entendue parler des familles monoparentales, c'est la première fois que je l'entends et ce n'est pas idiot.

Pour conclure cette fois, ce débat fait apparaître que nous maintenons la mise en œuvre de notre programme, on ne l'a pas vu en détail mais pour ceux qui nous écoutent et qui n'ont pas lu les 25 pages du rapport, nous maintenons l'application de notre programme tel qu'il était et tel qu'il a été voté en 2014 et malgré les prélèvements de l'Etat. Pierre Médan a très bien exposé le problème. Nous sommes arrivés à trouver les moyens de financer notre programme grâce au maintien de notre autofinancement. Notre autofinancement ne baisse pas malgré l'ensemble des prélèvements de l'Etat, malgré la péréquation et malgré le coût de fonctionnement des équipements déjà construits. Je me souviens de votre fils, Monsieur Feuillade, qui il y a cinq ou six ans nous disait : vous ne pourrez jamais supporter le coût de fonctionnement de ces équipements, eh bien les équipements existent et on supporte le coût de leur fonctionnement ! On est toujours là et on a maintenu notre résultat, notre autofinancement. Nous avons réussi à maintenir le résultat malgré les prélèvements de l'État et malgré le coût de fonctionnement des nouveaux équipements. Troisièmement, notre endettement atteint effectivement un sommet cette année, depuis le mois de janvier il commence à baisser, il va baisser de 1 M€ par mois. Il est de 142 M€ au 1^{er} janvier, il va passer à 130 M€ en fin de l'année et au cours des prochaines années il continuera de baisser sachant que par ailleurs, le coût de cet endettement est très faible puisque cette année, en 2017, il ne dépassera pas 2,5 M€. Cela fait un taux moyen de la dette de 1,9%. Voilà ce qu'il fallait que nos auditeurs sachent. Je vous remercie, nous avons eu un débat de plus d'une heure sur le DOB, dont acte.

II – PERSONNEL

4 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Rapporteur : M. Philippe SERIN)

M. SERIN : Vous l'avez sous les yeux.

M. le Maire : Pour nos auditeurs je précise qu'il s'agit de tenir compte des promotions et des changements de postes des fonctionnaires municipaux.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

5 – CREATION DES EMPLOIS NECESSAIRES POUR ASSURER DES BESOINS LIES A L'ACCROISSEMENT D'ACTIVITE TEMPORAIRE OU SAISONNIER

(Rapporteur : M. Philippe SERIN)

M. SERIN : C'est comme chaque année depuis 1983, la loi de 1983. Nous avons ce texte qui nous permet de faire face aux besoins saisonniers.

M. le Maire : Pas d'interventions ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

6 – DELEGATION AU CENTRE DE GESTION INTERDEPARTEMENTAL DE LA PETITE COURONNE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE POUR UN CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

(Rapporteur : M. Philippe SERIN)

M. SERIN : Avant nous passions par un assureur privé, là nous allons le mettre en concurrence avec le Centre Interdépartemental de la Petite Couronne qui propose un nouveau service qui, nous l'espérons, sera

moins cher que celui que nous avons chez un prestataire privé.

M. le Maire : C'est une assurance pour les risques que la Ville encourt, en raison des accidents du travail ou des maladies des agents. Cela nous coûte actuellement 330.000 €. On espère avoir un meilleur prix en passant par le CIG.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

III – EDUCATION

7- ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ECOLES DANS LE CADRE DE LA BOURSE AUX PROJETS POUR L'ANNEE 2017

(Rapporteur : Mme Françoise QUINZIN)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

8- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS VISANT L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP EN MILIEU ORDINAIRE

(Rapporteur : Mme Valérie BENOIT)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

9- SECTORISATION DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE LA VILLE D'ANTONY – MODIFICATIF

(Rapporteur : M. Jean-Yves LE BOURHIS)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme CHARRIER : Je voulais simplement dire que cette délibération était tout à fait utile pour mettre fin à des erreurs d'information, en effet les vendeurs des immeubles de Vinci - Pitch disaient que le secteur des écoles était Paul Bert, donc dans le quartier il y avait un tas d'agitations, les gens ne savaient pas, cela faisait des cafouillages à n'en plus finir, là au moins cette délibération pose très clairement la sectorisation des nouveaux habitants du quartier Pajeaud.

En commission nous avons discuté de nos inquiétudes : est-ce que les places seront suffisantes dans ces deux écoles pour assurer l'augmentation de population de ces nouvelles résidences ? Val de Bièvre est grand, il y a les classes qu'il faut, et à Pajeaud une classe a été fermée l'année dernière et peut donc rouvrir, on a vu que c'était bien pour les enfants, qu'il n'y avait pas de problèmes de ce point de vue là pour le moment, donc c'est tout à fait bien.

M. LE BOURHIS : Merci. Il est vrai que nous en avons parlé abondamment en commission. Le conseil municipal entérine et précise la sectorisation de ces constructions d'une manière très claire.

Il faut dire qu'il y a trois ans, au début du programme, quand j'ai appris que les promoteurs parlaient aux gens intéressés par le programme d'une sectorisation en école élémentaire et maternelle sur Paul Bert, j'étais passé dans leur bureau pour leur dire qu'ils faisaient une erreur et donnaient une mauvaise information. J'ai demandé que ce soit consigné sur un cahier où les visiteurs notaient leurs coordonnées. Je précisais que déjà les secteurs existants à ce moment-là étaient, pour ce qui est du primaire, les écoles Val de Bièvre et Adolphe Pajeaud, que pour le collège, c'est le collège Anne Frank, et pour le lycée : le lycée Descartes bien entendu.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents)

et représentés.)

IV – AFFAIRES DIVERSES

10 - ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2017 AVEC LE POLE DE COMPETITIVITE SYSTEMATIC PARIS-REGION

(Rapporteur : M. François GOULETTE)

M. GOULETTE : Monsieur le Maire et chers collègues, Mesdames et Messieurs du public présents ce soir ou qui nous regardez sur internet, en direct ou en différé, je m'adresse à toutes les personnes pour bien leur faire comprendre le sens de la délibération,

Pour accompagner la mutation à venir du quartier Antonympole qui conservera une activité industrielle dans laquelle nous souhaitons attirer les entreprises de pointe, de haute technologie, innovantes, nous avons initié l'an dernier un partenariat avec le pôle de compétitivité Systematic Paris-Régions.

Fort de plus de 800 entreprises membres en Ile de France, Systematic anime un écosystème de l'innovation autour du numérique. Il nous a semblé judicieux de nous insérer dans le dispositif pour en faire bénéficier les entreprises d'Antony qui le souhaiteraient et pour faire découvrir notre ville à des entreprises d'Ile de France qui n'en connaîtraient pas encore les attraits.

L'an dernier, nous avons ainsi organisé deux événements avec Systematic : une formation en juin sur le thème des achats innovants, et un club Open Business en octobre sur le thème de la ville intelligente. Le concept du club Open Business, en deux mots, est celui de la mise en relation de contacts qualifiés entre les acheteurs généralement issus de grands groupes et des fournisseurs de produits et solutions innovantes généralement provenant de start-up ou PME technologiques. Cette

formule qui s'est tenue à l'Espace Vasarely a accueilli une cinquantaine de contacts qualifiés issus de toute l'Île de France. Plusieurs entreprises Antoniennes de toutes tailles en ont bénéficié et ont fait d'excellents retours de satisfaction aux organisateurs.

Nous avons en parallèle approfondi avec les membres de Systematic et les services de la Ville le thème de « la ville intelligente ».

Enfin sur tous les supports de communication de Systematic, la Ville d'Antony apparaît publiquement comme partenaire institutionnel, ce qui nous assure une visibilité au-delà de nos frontières communales auprès d'un tissu d'entreprises que nous souhaitons toucher.

Ces différentes actions concrètes, initiées avec Systematic l'an dernier, ont donc atteint les objectifs attendus. Pour que ce travail d'aide aux entreprises et de marketing territorial porte ses fruits, il convient de l'inscrire dans la durée et donc de le poursuivre cette année. Il s'agira de consolider les actions déjà initiées, d'organiser de nouveau des rencontres destinées aux entreprises du réseau Systematic, et d'en faire bénéficier notre tissu local.

Nous avons aussi pour projet cette année de poursuivre la réflexion sur le thème de la « ville intelligente », cette question qui suscite actuellement beaucoup d'intérêt en France et dans le monde, nous envisageons la co-organisation et la tenue à Antony d'un événement d'envergure régionale, c'est un projet sur lequel nous avons commencé à travailler.

Enfin le partenariat avec Systematic sera également mis à profit sur les questions de recrutement et d'emploi à l'occasion du prochain Forum de l'Emploi prévu en mars à Antony dont Fatma Betouati vous parlera dans quelques instants dans le cadre d'une autre délibération.

Pour mener à bien ces projets, je vous propose donc d'adopter la convention de partenariat à passer avec le pôle de compétitivité Systematic Paris-Région pour 2017.

M. MEUNIER : Je l'ai déjà dit à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, cette délibération s'inscrit dans le cadre d'une vision d'aménagement du territoire : le pôle Saclay, la ligne 18 du Grand Paris Express que je ne partage absolument pas et qui consiste bien à mettre en concurrence nos territoires entre eux. Je voterai donc contre cette délibération.

M. FEUILLADE : Je voudrais rappeler que nous avons voté cette délibération l'année dernière puisque nous partageons la démarche qui est innovante et tout à fait intéressante ; en plus c'est une démarche où -et c'est relativement rare dans cette ville- nous avons un bilan qu'on nous a donné au bout d'un an, et une perspective pour l'année à venir. Donc nous souscrivons à cette démarche que nous trouvons tout à fait positive.

Je vais me permettre d'ajouter quelque chose lié aux questions de l'emploi : si j'interviens en questions orales, la moitié de la salle est déjà debout, les trois quarts sont déjà partis à la deuxième question, et la dernière plus personne ne l'entend, donc je vais la poser maintenant, comme ça je serai tranquille, au moins je serai sûr que vous l'entendrez.

Cela concerne les missions locales, c'est lié à l'emploi, c'est lié au développement, et notamment à l'emploi des jeunes. Le territoire a engagé ou engage une restructuration des missions locales qui va conduire à la suppression d'un certain nombre de lieux d'accueil, à des concentrations de personnels qui vont porter un préjudice notamment en direction des jeunes pour leur recherche d'emploi, la formation, etc, quel impact aura cette décision que je trouve particulièrement néfaste pour nos jeunes sur notre territoire et pour notre mission locale ? Notre conseil municipal devrait d'abord informer, je crois aussi et je le dis de manière un peu solennelle, sur ce qui se passe sur le territoire, nous devrions en début de conseil, ou à la fin je ne sais pas comment l'organiser, avoir un

petit compte rendu des décisions qui concernent notre commune et avoir un bref compte rendu des DIA et choses comme ça, enfin savoir ce qu'a voté et décidé le conseil de Territoire, et qu'on puisse avoir une expression là-dessus car c'est quand même la vie de nos concitoyens et notre vie de tous les jours, on pourrait s'exprimer dessus.

Alors nous avons une représentante de l'opposition, certes, qui est très active, mais à mon avis c'est insuffisant, et je reviens sur la mission locale, je crois qu'il faut manifester très clairement notre soutien aux missions locales et au travail de nos missions locales en direction de nos jeunes.

M. le Maire : Mais a priori il n'y a pas de changement sur Antony. Ce que fait la réforme qu'opère actuellement le Territoire ne concerne pas le Sud, parce que la CAHB a déjà fait cette réforme en 2006, nous avons fusionné les missions locales et nous avons créé une Maison de l'Emploi à Antony qui est d'ailleurs sur le même site que Pôle Emploi. La réforme est déjà faite à Antony.

En revanche, au niveau de l'ancienne CASS, l'autre communauté d'agglomération, il y avait des missions locales dans chaque ville, et ce qui avait été décidé pour rationaliser, c'était de fusionner ces missions locales et n'en faire plus qu'une qui siègerait à Bagneux et qui aurait des antennes à Clamart par exemple, sur Malakoff, sur Montrouge et sur Châtillon.

Donc la réforme vise à rationaliser. Elle a été faite sur la CAHB il y a dix ans et on s'en porte très bien. Je ne vous ai d'ailleurs pas entendus critiquer la réforme de 2006.

M. FEUILLADE : Si le territoire aujourd'hui rationalise aussi bien les missions locales qu'il a rationalisé le ramassage des ordures ménagères, je suis très inquiet !

M. le Maire : J'espère qu'il fera mieux. Mais ce qui se fait dans le nord du

territoire se fait sur le modèle d'Antony.

D'autres questions ?

Mme HAGEL : Je crois que la proposition de Jean-Marc Feuillade doit être prise en compte, notamment en ce qui concerne les transferts de compétences dont on entend parler...

M. le Maire : Mais on ne va pas en parler maintenant...

Mme HAGEL : Oui mais quand allez-vous en parler ?

M. le Maire : Le rapport fait par François Goulette n'a rien à voir avec le Territoire, votre question vient comme un cheveu sur la soupe !

Si vous voulez, parlez-en à la fin du conseil. Votons d'abord sur le rapport de François Goulette.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix pour et 1 voix contre.)

M. GOULETTE : Je voudrais répondre à Monsieur Meunier qui a dit qu'on faisait une politique de mise en concurrence des territoires, c'est une accusation complètement fautive, je ne sais pas où il a vu ça, elle est complètement infondée et idéologique, vous l'aviez déjà faite lors du débat sur le DOB, j'aurais souhaité y répondre et je n'ai pas eu le temps de le faire : vous me direz où vous trouvez des fondements pour dire ce genre de chose, quand vous voyez le document sur le DOB, on dit « la Ville poursuivra son travail d'animation et de cohésion du tissu économique local par le développement d'offres de services et la stimulation des relations interentreprises sur l'ensemble de son territoire », où voyez-vous qu'on fait de la concurrence entre les territoires ? C'est faux.

Je pense que ce qu'on cherche à faire, mais sans aucune concurrence entre les territoires, c'est de travailler en bonne intelligence avec nos voisins, en bonne intelligence avec les tissus locaux et les bassins d'emploi Orly- Rungis à l'est et Saclay à l'ouest, votre accusation est

infondée.

11- ADOPTION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2017 ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS NON SEDENTAIRES D'ANTONY, DENOMEE « LE MARCHE DES DECOUVERTES » POUR LA PROMOTION ET L'ANIMATION DU MARCHE D'ANTONY ET L'INFORMATION DES USAGERS

(Rapporteur : M. Fabien HUBERT)

(Lecture du rapport de présentation)

M. HUBERT : C'est une délibération que nous prenons chaque année, et pour anticiper sur les questions qui ne manqueront pas de venir puisqu'elles reviennent chaque année, je vais d'ores et déjà y répondre :

Le montant ne change pas, cette subvention est constituée par une partie de la redevance sur les droits de place que les commerçants acceptent de consentir à l'animation du marché, d'où le montant qui peut sembler élevé mais qui est consenti et payé par les commerçants du marché.

Mais peut-être y aura-t-il des questions nouvelles cette année ?

M. RUFAT : Je me posais la question si c'était un impôt déguisé ou pas ?

M. SERIN : Non.

M. RUFAT : Je pense que vos commentaires de tout à l'heure sur les impôts déguisés étaient alors aussi « infondés » pour reprendre le terme utilisé.

M. SERIN : C'est pour être plus attractif face à la concurrence.

M. RUFAT : La taxe de 0,23 ? Je ne suis pas sûr !

M. HUBERT : Tu poses une question et tu y apportes toi-même la réponse !

M. RUFAT : Non, c'est M. Serin qui a dit non. Je ne suis pas forcément d'accord avec sa réponse.

M. HUBERT : Tu considères que c'est un impôt déguisé, non ça n'en est

pas un, la preuve est qu'on en discute chaque année en commission avec les commerçants et ils trouvent que c'est un montant suffisant, on est d'accord là-dessus. Si c'était quelque chose qu'on leur imposait, on leur imposerait par exemple les mêmes augmentations que celles qu'on leur impose sur leurs droits de place. Ce qui n'est pas le cas.

M. RUFAT : Ce n'était pas tout à fait la même chose.

J'avais une autre question : contrairement à ce qu'on vient d'entendre, à savoir qu'il y aurait eu un bilan d'activité, on en a déjà discuté en commission, il n'y a pas ce bilan, alors que tout à l'heure on a eu droit à un certain nombre d'événements qui se sont faits, on en a parlé, je souhaiterais avoir accès au bilan d'activité.

M. HUBERT : Tu formalises, comme si tu les ignorais, des éléments dont on a déjà discuté en commission. Il y a des bilans d'activité dont on a déjà dit à Annie-Laure et Mme Delpech qu'elles pouvaient venir les consulter aux services. On l'a déjà dit en commission, il y a peut-être un manque de communication entre vous.

Mme HAGEL : On ira voir le bilan dans les services.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

12- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS D'ARTISANS ET DE COMMERCANTS

(Rapporteur : M. Fabien HUBERT)

(Lecture du rapport de présentation)

M. HUBERT : Nous élargissons cette année le dispositif d'attribution de subventions à 7 associations de commerçants et d'artisans, l'année dernière il n'y en avait eu que trois tout simplement parce que trois seulement d'entre elles étaient suffisamment structurées pour se voir dotées d'une subvention. Cette année, et nous nous en réjouissons, le

nombre d'associations de commerçants Antoniennes a progressé, nous avons même une association d'artisans d'art qui aide à renforcer la visibilité des artisans sur la commune, ce qui est une très bonne chose, qui sont dispersées sur la ville et qui manquent justement de visibilité.

Le nombre d'associations sur les quartiers progresse également puisque depuis l'année dernière les commerçants se sont structurés en associations, y compris dans le quartier de Fontaine-Michalon où même si le nombre de commerçants est peu important, on a des commerçants très dynamiques et très actifs qui ont à cœur d'animer leur quartier, et donc la Ville souhaite encourager les initiatives de ces associations qui participent grandement à l'animation de la ville en complément des animations qu'opère la Ville en propre, il n'y a qu'à voir les animations qui se tiennent à Noël et qui sont bien plus importantes et bien plus nombreuses que lorsque la Ville était seule à assurer l'animation de la commune à ces occasions, et donc pour encourager les associations on a rehaussé le budget de 1.500 l'année dernière à 2.000 € cette année.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

13- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE POUR L'ORGANISATION DU 2EME FORUM DE L'EMPLOI, DES METIERS ET DE L'APPRENTISSAGE

(Rapporteur : Mme Fatma BETOUATI)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme CHARRIER : Je voudrais revenir sur un point que l'on a abordé en commission à propos de ce forum : c'est la localisation du forum ; l'an dernier, il s'est déroulé dans le quartier du Noyer Doré, c'était quelque chose de vraiment très important pour le quartier, d'une part ça attirait beaucoup de personnes dans ce quartier et ça le leur faisait découvrir, et

d'autre part ça donnait aux jeunes Antoniens qui sont dans ce quartier la visibilité que la Mairie s'occupait de l'emploi et venait chez eux et je trouvais que cette démarche était vraiment très positive.

J'ai bien compris ce que vous avez dit, il y a un problème de taille, vous avez voulu augmenter la dimension du forum et la Maison du Mont-Blanc n'était pas suffisante, ceci dit ce serait bien que pour les années prochaines, et on en a parlé aussi, on réfléchisse et on voie comment on pourrait faire pour que le quartier du Noyer Doré soit partie intégrante de ce forum, que la localisation s'y fasse.

Deux solutions : soit on met des tentes et on élargit les disponibilités de la Maison du Mont-Blanc, on ne peut évidemment pas pousser les murs, soit on peut aussi choisir de faire ce forum dans plusieurs lieux d'Antony, de répartir, diviser certains domaines pour que certains se fassent à Vasarely, d'autres au Noyer Doré, d'autres pourquoi pas à Guillebaud ou ailleurs. C'est une idée à envisager, en tout cas ce qui est important pour moi, c'est que le quartier du Noyer Doré soit à nouveau dans le projet de ce forum. Merci.

Mme BETOUATI : Je vais juste répéter ce que j'ai dit en commission : la première édition avait eu lieu au Noyer Doré, Espace du Mont-Blanc, ça nous a restreints en termes de participations, de nombre de visiteurs, etc, bien sûr la population du Noyer Doré sera également déportée sur l'événement qui sera organisé sur Vasarely ; c'est aussi l'occasion de les faire venir sur un lieu comme celui-là, qui fait partie de la ville, ce sont quand même des Antoniens, il faut qu'ils connaissent tous les lieux de la ville, j'en fais partie, je vis au Noyer Doré donc je sais de quoi je parle et je suis Antonienne.

De toute façon ne vous inquiétez pas car notre travail de proximité, notamment avec la politique de la ville, fera que les personnes du Noyer Doré qui sont concernées se déplaceront et on fera tout pour qu'elles se

déplacent. Donc pas de craintes par rapport à ça. Et l'objectif est de donner une nouvelle dimension au forum, plus d'espace, plus d'offre, tout le monde y trouve son intérêt. Il ne faut pas se limiter.

M. le Maire : On passe au vote ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

14- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LA BIEVRE »

(Rapporteur : Mme Isabelle ROLLAND)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

QUESTION ECRITE

M. le Maire : J'ai reçu une question écrite de Monsieur Meunier au nom du groupe Antony Bleu Marine que je vous lis :

« Monsieur le Maire,

Vous et votre majorité n'avaient eu de cesse de faire part de votre opposition au projet de liaison TGV Massy-Valenton depuis plusieurs années. Plusieurs vœux ont du reste été votés dans ce sens par ce conseil municipal.

Quelle n'a pas alors été ma surprise de découvrir dans le budget 2017 de la Région Ile-de-France l'approbation du projet de liaison TGV Massy-Valenton. Je cite : « Lignes à vitesse. Un montant d'autorisation de programme de 8 000 M€ est proposé au budget 2017. D'autre part, l'enveloppe sera mobilisée pour la poursuite du projet d'aménagement de Massy-Valenton... Il est proposé un montant de crédit de paiement de 6.000 M€ sur ce programme pour l'exercice 2017 afin d'honorer nos engagements passés, notamment ceux relatifs à l'opération Massy-Valenton ».

Le projet de liaison TGV Massy-Valenton, un projet qui n'a, ni de sens, ni de raison d'être et dont le coût financier pour sa partie ouest serait bien utilement consacré par SNCF Réseau à l'entretien du réseau ferré.

Monsieur le Maire,

Comptez-vous intervenir auprès de la Présidente du conseil régional d'Ile-de-France pour que la Région Ile-de-France retire de son budget l'autorisation de programme consacré à soutenir le projet de liaison TGV Massy-Valenton ? »

Je vous donne la réponse :

« Le budget 2017 que vient de voter la Région Ile-de-France comporte des crédits pour le projet Massy-Valenton :

- une autorisation de programme de 6 M€ ;
- des crédits de paiement, d'un montant total de 6 M€, mais dont une partie concerne le projet de ligne nouvelle Paris Normandie.

Il n'y a pas de détail de fait pour ces deux projets, au total 6 M€ de crédits de paiement pour deux projets Paris Normandie et Massy-Valenton.

Il s'agit, selon le rapport de la Région « d'honorer des engagements passés » (page 24).

Le rapport indique également, page 60, « qu'en 2016, 9 M€ d'autorisations de programme ont été affectés afin d'honorer les engagements financiers pris par la Région sur l'opération Massy-Valenton. »

C'était en 2016, ce n'est pas en 2017, vous ne l'aviez pas vu Monsieur Meunier. En 2016 aussi il y avait des crédits.

« Ces affectations », poursuit le rapport, « avaient pour objet de permettre le paiement des travaux déjà réalisés sur le secteur Est, » c'est-à-dire à Villeneuve le Roi et à Orly. Le projet Massy-Valenton comporte, en effet, deux secteurs :

- le Secteur Est, dans le Val de Marne ;

- le Secteur Ouest, à Antony.

Dans le secteur Est, les travaux ont été lancés il y a longtemps, il y a presque dix ans. 70% du projet a déjà été réalisé. Mais la SNCF a dû suspendre le chantier à la suite de l'incendie du poste d'aiguillage de Vitry qui a mobilisé ses moyens pendant deux ans. Ce sont ces travaux que financent les 9 M€ d'autorisations de programme de 2016 et les 6 M€ de 2017.

En revanche, sur le secteur Ouest, comme vous le savez, le projet est loin d'être commencé. L'Etat a déclaré l'utilité publique de ce projet par arrêté du 29 juin 2016, mais la ville d'Antony a déposé un recours devant le tribunal administratif contestant l'utilité publique de ce projet compte tenu de la baisse du trafic tgv interconnexion et des nuisances lourdes que ce projet apporterait à nos quartiers.

Pendant les années 2004-2010, quand j'étais Conseiller Régional, le groupe auquel j'appartenais avait déposé, à trois reprises, des amendements demandant le retrait des crédits concernant le secteur Ouest de Massy-Valenton, qui avaient été rejetés par la majorité de l'époque.

La Présidente de la Région Ile de France est donc bien consciente du problème que pose ce projet à la ville d'Antony. Elle saura, n'en doutons pas, en tenir compte si l'Etat maintient son soutien au projet Massy-Valenton secteur Ouest. »

On verra ce qu'il arrivera de notre recours et des suites qui seront données. Voilà ma réponse.

Donc il s'agit d'un faux problème. En 2017 sera financée la queue des travaux du secteur Est, et rien à l'Ouest.

QUESTIONS ORALES

Mme HAGEL : Une question orale au nom du groupe Antony Avec Vous et du groupe Front de Gauche : nous souhaitons aborder le problème de la Poste rue Pajeaud. La question a été posée au dernier conseil sur d'éventuelles fermetures : Monsieur le Maire, vous disiez ne pas être au courant, aujourd'hui le bureau de Poste de La Fontaine est fermé et celui de Pajeaud est menacé et ses horaires d'ouverture ont déjà été réduits depuis le début janvier, alors même qu'il a été très récemment totalement rénové.

L'ouverture de ce bureau le 1^{er} mars 1982 a été obtenue grâce à la mobilisation de l'association de quartier et du Maire de l'époque, André Aubry ; actuellement la population du quartier s'accroît et va encore s'accroître avec les nouvelles constructions. De plus, vous affirmez, et nous pensons qu'effectivement vous le souhaitez, vouloir revaloriser à la fois le centre commercial et le quartier. Or il est prévu qu'une partie des activités de ce bureau de Poste sera transférée au PIMM'S d'ici très peu de temps, les recommandés au bureau en haut de l'avenue du Général Leclerc, et de nombreux habitants sont non véhiculés ou ont des problèmes de mobilité, il n'y a pas de bus dans ce coin, en deux ans la CAF, la CPAM Sécurité Sociale, la Boutique SNCF, le bureau de Poste à La Fontaine ont disparu de notre ville, 62.000 habitants, les services publics de proximité font partie des conditions d'une ville durable, une pétition circule sur le quartier et la municipalité ne peut pas rester muette. En conséquence, nous vous demandons, Monsieur le Maire, de présenter au prochain conseil municipal un vœu qui serait adressé à la Direction de la Poste pour le maintien du bureau de Poste de la rue Pajeaud.

M. le Maire : Le bureau de Poste de La Fontaine a effectivement été fermé mais remplacé par un relais Poste. Nous avons obtenu qu'il soit remplacé par un relais Poste et que le DAB soit maintenu ; il a été fait des

travaux pour l'isoler du reste du bâtiment, en principe il doit ouvrir le 15 février. Le bureau de Poste est remplacé par un relais Poste, assuré par le magasin Tang et ça marche très bien.

Autant des gens se plaignaient du bureau La Fontaine avant la fermeture de la Poste, autant ils sont très contents maintenant du fonctionnement de Tang qui est ouvert dès 9h et qui ferme à 20h. Les chinois travaillent tard le soir. Ce relais Poste fonctionne beaucoup mieux que l'ancienne Poste qui n'ouvrait plus à la fin que trois heures par jour, et encore les jours où elle était ouverte, et pour le moment je n'ai pas eu d'information sur la fermeture de Pajeaud. Il n'y a pas d'informations sur la fermeture. La direction de la Poste ne nous a donné aucune information. Vous avez, vous, les remontées de la CGT peut-être, nous, nous avons les informations de la Poste et elle n'a pas du tout l'intention à ce jour de fermer le bureau Pajeaud. Vous savez cependant que la Poste marche mal, elle réduit ses moyens d'environ 10% tous les ans actuellement et effectivement, elle a tendance aujourd'hui à fermer ses bureaux pour un oui ou un non, moi-même j'ai voulu porter la recette des Primaires et la Poste était fermée alors que normalement elle devait être ouverte à cette heure-là. Elle ne respecte plus ses horaires, dès qu'il y a un peu de grippe, elle ferme ses bureaux pour un oui ou pour un non, elle a des problèmes.

Je ne sais pas comment ça finira, le bureau de Pajeaud fermera un jour, c'est probable, mais dans l'immédiat il n'y a aucune perspective immédiate de fermeture. Je n'ai pas d'information de la CGT mais j'ai une information qui vient de la Postière qui date d'une dizaine de jours, elle m'a dit : on fermera dans deux ou trois ans à peu près, ce n'est pas dans l'immédiat, il n'y a aucune perspective de fermeture. Mais dans deux ou trois ans, c'est possible. Et ce n'est pas le seul bureau de poste qui fermera dans les trois, quatre ou cinq ans, ce sera le cas je pense de

beaucoup de bureaux de Poste de France et de Navarre. C'est comme ça.

Mme HAGEL : Mais ça veut dire que vous acceptez...

M. le Maire : Mais je n'ai pas à accepter ou ne pas accepter, c'est une évolution historique.

Mme HAGEL : Vous ne pensez pas qu'un vœu en conseil municipal serait utile ?

M. le Maire : Non, ça ne sert à rien.

Mme HAGEL : Alors les Antoniens sauront que vous ne souhaitez pas voter ce vœu.

M. SERIN : Soit on traite avec la Poste pour que ça reste ouvert, soit on trouve des solutions alternatives, cela fait trente ans qu'on envoie des vœux et que ça ne sert à rien !

M. le Maire : La solution est de trouver dans le quartier Pajeaud un commerce sérieux, ouvert du matin au soir, qui joue le même rôle que le Tang de La Fontaine.

Mme HAGEL : Mais le commerce ne joue pas le rôle de banque postale. La banque s'adresse à une certaine partie de la population, une personne par exemple qui a une allocation Handicapé Adulte n'arrive pas à ouvrir un compte dans une autre banque que la banque postale. C'est un choix que vous faites, la Ville d'Antony est une ville extrêmement agréable pour une certaine partie de la population.

M. le Maire : Non, soyons sérieux, nombreux sont ceux qui voudraient habiter Antony !

Mme DELPECH : Au nom des groupes Antony à Gauche et Antony Avec Vous, nous souhaitons attirer votre attention sur la situation de nos concitoyens, certains habitant Antony, d'autres dans des villes proches, pour la plupart travaillant et payant des impôts en France et qui viennent

faire renouveler leur carte de séjour ou déposer leur dossier à la sous-préfecture d'Antony.

Nous étions nombreux ce matin, militants associatifs et élus, venus les soutenir à 7h30 avec un café, des biscuits, des paroles réconfortantes. Il y avait ceux les plus courageux ou les plus désespérés qui étaient présents depuis 1h du matin ; ceux qui sont venus en nombre dès 5h ; et tous les autres en suivant, quelque 200 personnes attendant debout dans la fraîcheur ce matin et non dans le froid glacial de la semaine dernière.

Bien sûr, l'incendie de novembre a occasionné une fermeture de deux mois et les demandes se sont accumulées. Au 21^{ème} siècle, dans la sixième puissance économique du monde, ne peut-on recevoir ces personnes dignement ?

Le Sous-Préfet, Monsieur Maffre avait répondu y réfléchir et attendre des moyens supplémentaires des ministères. A l'heure d'internet, ne peut-on organiser des rendez-vous et en attendant, immédiatement installer un toit et des toilettes publiques mobiles, marquer les files d'attente ? Chaque jour qui passe est un jour de plus d'humiliation pour ces personnes, un jour de plus d'épuisement pour les agents d'accueil déjà fatigués par les trajets à Nanterre de ces deux derniers mois.

Nous demandons votre intervention, Monsieur le Maire, pour que cesse cette honte sur notre territoire.

M. le Maire : Vous savez, mon influence sur le Gouvernement actuel est assez faible, c'est l'Etat, l'Etat est exsangue, n'a plus d'argent. Il dépense des sommes colossales mais il n'est pas capable actuellement de faire fonctionner les sous-préfectures et les préfectures. On n'y peut rien. Enfin il faudra bien voter aux prochaines élections pour que l'Etat retrouve des ressources et qu'il sache les utiliser de manière plus conforme à l'intérêt général.

Mme DELPECH : Votre intervention en tant que Maire peut avoir du poids, non ?

M. le Maire : Non, je n'y peux rien, c'est l'Etat.

Plus de questions ?

(La séance est levée à 23h40.)